



CONCEPT D'ACCOMPAGNEMENT MAISE

2025

Table des matières

1	OFFRE	5
1.1	MISSION ET PUBLIC	5
	<i>Références légales</i>	5
	<i>Missions.....</i>	5
1.2	NOMBRE DE PLACES / MINEUR·E·S.....	6
	<i>Prestations contractualisées.....</i>	6
1.3	PLACES D'ACCUEIL ET D'OUVERTURE	6
1.4	NOMBRE ET CONFIGURATION DES GROUPES	7
1.5	LOCAUX (DESCRIPTION ET FONCTION).....	7
2	STRUCTURE DE L'ACCOMPAGNEMENT	8
2.1	PROCESSUS D'ADMISSION	8
2.2	PERIODE D'INTEGRATION ET VIE A LA MAISON	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2.3	PROCEDURE DE SORTIE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
	<i>La phase de progression</i>	11
	<i>La réorientation.....</i>	12
2.4	PRISE EN CHARGES EXTERNE (PCE)	13
	<i>Cadre d'intervention.....</i>	13
	<i>Evaluation de la PCE.....</i>	14
2.5	DEROULEMENT ET CONTENUS DES BILANS / SYNTHESES.....	14
	<i>Evaluation de l'accompagnement de l'enfant.....</i>	14
	<i>Séance de réseau.....</i>	14
2.6	PROGRAMME D'ACTIVITES SUR LES DIFFERENTES TEMPORALITES	14
	<i>Les rythmes et rituels.....</i>	14
	<i>Activités et temps de repos.....</i>	14
	<i>Sorties et activités externes.....</i>	15
	<i>Participation aux tâches quotidiennes</i>	16
2.7	MODELES ET SUPPORTS DE PRISE EN COMPTE DE LA PARTICIPATION DU/DE LA MINEUR·E	16
	<i>Le projet de vie de l'enfant</i>	16
	<i>Droits de l'enfant.....</i>	16
2.8	MODELES ET SUPPORTS DE PRISE EN COMPTE DE LA PARTICIPATION DES GROUPES DE MINEUR·E·S	16
	<i>Dynamique de groupe</i>	Erreur ! Signet non défini.
2.9	DROIT ET MODALITES DE CONSULTATION DU DOSSIER ET DES ECRITS PAR LE/LA MINEUR·E.....	17
3	CLINIQUE EDUCATIVE AVEC LES MINEUR·E·S	18
3.1	ARTICULATION ENTRE ACCOMPAGNEMENT GROUPAL ET INDIVIDUEL.....	18
	<i>L'accompagnement individualisé</i>	18
	<i>L'accompagnement de groupe</i>	18
3.2	ELEMENTS/MODALITES PARTICIPANT A LA PROTECTION DES MINEUR·E·S	18
	<i>Le cadre éducatif.....</i>	18
	<i>Sécurité physique et psychologique.....</i>	18
	<i>Prévention de la maltraitance</i>	19
	<i>Formation du personnel</i>	20
3.3	ELEMENTS/MODALITES SOUTENANT L'EDUCATION COURANTE ET LES COMPETENCES SOCIALES.....	20
	<i>Les animaux et le jardin.....</i>	20
	<i>L'alimentation</i>	20
3.4	ELEMENTS/MODALITES POUR ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES SYMPTOMES INHERENTS AUX DIFFICULTES DE DEVELOPPEMENT	20
	<i>Psychotraumatologie.....</i>	20
	<i>Travail sur les représentations et la compréhension du contexte</i>	21
	<i>Comportement à risque.....</i>	22
3.5	FORMES DE VIOLENCE.....	23

Violence psychologique	23
Violence verbale	24
Violence économique.....	24
Violence physique	25
Violence sexuelle	26
Définition et approche de l'emprise :	27
Mise en place et stratégies des auteurs :	27
3.6 ELEMENTS/MODALITES SOUTENANT LE DEVELOPPEMENT PSYCHOAFFECTIF	28
L'approche humaniste	28
L'approche systémique	29
Cadre éducatif	29
La sexualité.....	30
3.7 ELEMENTS/MODALITES SOUTENANT LA SOCIALISATION	30
Vie sociale.....	30
3.8 ACCOMPAGNEMENT DE LA SCOLARITE / FORMATION / ORIENTATION PROFESSIONNELLE	31
3.9 ELEMENTS/MODALITES SOUTENANT LE DEVELOPPEMENT D'UN ATTACHEMENT SECURE	31
3.10 ELEMENTS/MODALITES SOUTENANT L'ACCES A L'AUTONOMIE DES ADOLESCENT·E·S	31
3.11 PROGRAMMES DE PREVENTION.....	32
Prévention	32
Multimédias.....	32
3.12 ACCOMPAGNEMENT DE LA SANTE MENTALE ET SOMATIQUE.....	32
La santé	32
La pédopsychiatrie.....	33
Traitements thérapeutiques.....	33
3.13 REGLEMENT	33
3.14 SYSTEME DE REPONSE AUX TRANSGRESSIONS	35
Philosophie de la conséquence (sanction)	35
3.15 MODELE DE CONTENANCE DES DEBORDEMENTS EMOTIONNELS	36
Cadre éducatif.....	36
Soutien au développement.....	36
3.16 TRAITEMENT DE LA PAROLE DU/DE LA MINEUR·E	36
Espace de parole.....	36
Communication interne.....	37
Droits de l'enfant.....	37
3.17 TRAITEMENT DES EVENEMENTS GRAVES	38
Gestion de situations de crise.....	38
Détection de la maltraitance	38
3.18 PROCEDURE ET ACCOMPAGNEMENT EN CAS DE FUGUES	39
Fuite ou disparition.....	39
4 TRAVAIL AVEC LES FAMILLES.....	41
4.1 PRINCIPES, MODES ET ESPACES DE COLLABORATION AVEC LES PARENTS	41
Introduction.....	41
L'accompagnement parental.....	42
Evaluation de la fonction parentale	42
4.2 PRISE EN COMPTE DE L'AUTORITE PARENTALE DANS LES DIVERS SECTEURS CONCERNES DE LA VIE DU/DE LA MINEUR·E... ..	43
Décisions importantes	43
Communication	43
4.3 IMPLICATION DES PARENTS DANS LA VIE COURANTE DES ENFANTS	43
Participation à la vie quotidienne.....	43
4.4 MODALITES D'APPLICATION DU DROIT DE VISITE PRESCRIT PAR L'AUTORITE DE PROTECTION DE L'ENFANT	44
Le droit de visite de la famille.....	44
Cas particulier des visites médiatisées.....	44
4.5 PRISE EN COMPTE/IMPLICATION DE LA FRATERIE DE LA FAMILLE ELARGIE.....	45
4.6 LES FAMILLES D'ACCUEIL RELAIS (FAR)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5 PERSONNEL.....	46

5.1	LISTE DES FONCTIONS PRESENTES AU SEIN DE L'INSTITUTION	46
	<i>Conseil de direction</i>	46
	<i>Direction</i>	46
	<i>Direction de secteur</i>	46
	<i>Equipe éducative</i>	46
	<i>Personnel technique</i>	47
5.2	PRINCIPES REGISSANT LA PLANIFICATION DES HORAIRES	47
	<i>Planification éducative</i>	47
	<i>Absence maladie</i>	47
	<i>Piquets</i>	48
	<i>Permanence de direction</i>	48
	<i>Répartition de l'équipe éducative</i>	48
5.3	PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE INTERNE.....	48
	<i>Formation continue</i>	48
	<i>Supervision</i>	48
5.4	REUNIONS DE TRAVAIL INTERNES	48
	<i>Organisation de l'équipe éducative et réunions</i>	48
	<i>Le trio d'accompagnement</i>	49
6	RELATIONS AUX SERVICES UTILISATEURS.....	50
6.1	CULTURE DE COLLABORATION	50
	<i>Partenariat et travail en réseau</i>	50
	<i>Les services de déplacement</i>	50
7	ANNEXES.....	51

1 OFFRE

1.1 MISSION ET PUBLIC

La Maise est une structure de la Fondation St-Martin, dont l'article 3 de ses statuts stipule : « La Fondation a pour but d'accueillir et accompagner des enfants en difficulté de vie sur la base d'un projet pédago-éducatif qui favorise la construction, le maintien et l'élaboration du lien social ». Le travail réalisé à la Maise préconise le respect de l'enfant dans son individualité et ses besoins, en tenant compte de son contexte.

La Maise accueille des enfants en danger dans leur développement, du fait de la maltraitance qu'ils ont subi ou subissent, dans leur milieu de vie. Pour des raisons qui peuvent être de différentes natures, la famille n'est, momentanément ou durablement, pas à même d'assurer les conditions d'encadrement, de stabilité et de sécurité nécessaires à leur bon développement. Les enfants placés à la Maise le sont suite à une décision de placement d'une instance ou d'une autorité officielle : Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) ou du Tribunal des Mineurs (TM).

- La tranche d'âge des enfants accueillis est de 13 à 18 ans.
- Les enfants accueillis à la Maise présentent en commun l'extrême difficulté à supporter les structures institutionnelles d'une taille et d'une organisation qui ne permet pas le suivi individualisé et hypo stimulant constant.
- Des comportements hetero-agressifs marqué et réguliers peuvent être une raison de refus d'admission.

Références légales

Dans le cadre de son mandat, la Maise (Maise) répond aux lois et contrats suivants (PSE) :

- Loi sur la protection des mineurs (LProMin).
- Bases légales du contrat de prestation.
- Ordonnance sur le placement d'enfants (OPE).

Missions

Découlant des valeurs institutionnelles et des statuts de la Fondation, et s'inscrivant dans les prestations contractualisées avec le Canton, la Maise précise ses missions que sont l'accueil, la protection, le soutien au développement et la socialisation.

L'accueil

L'accueil des enfants à la Maise se base sur les besoins spécifiques de chaque enfant. Il s'agit de considérer son contexte et ses capacités en vue de lui permettre de reprendre ou poursuivre son développement.

Il s'agit d'adapter l'accueil à leurs difficultés et leurs ressources en vue de leur permettre de bénéficier d'un contexte de vie adapté au plus près de leurs besoins propres.
L'accueil peut inclure des activités occupationnelles sur place.

Du fait des profils d'enfants accueillis, les suivis sont individualisés et ne portent que peu sur la dynamique de groupe.

La protection

La protection des enfants est un élément fondamental du concept d'accompagnement. Il s'agit d'offrir un cadre sécurisant et de garantir l'intégrité physique, psychique, émotionnelle, sociale, religieuse et spirituelle de l'enfant.

L'attention est portée sur les droits de l'enfant, sur le respect de l'intégrité, des besoins et comme être humain dans son intégralité.

Soutien au développement

Le soutien au développement de l'enfant est au cœur de la mission de la Fondation. Il consiste à permettre à l'enfant de se (re)construire après les traumatismes vécus afin qu'il reprenne ou poursuive son développement. Ceci en lui offrant un cadre sécurisant, continu, accueillant et sans jugement. Il s'agit de remettre les besoins de chaque enfant au centre des préoccupations, de s'appuyer sur ses capacités et ses désirs, pour qu'il devienne acteur de son existence et puisse construire son avenir.

La socialisation et l'orientation

La vie à la Maise, le travail avec les familles et la place de l'enfant dans son environnement, sont autant de composantes sur lesquelles l'enfant est accompagné dans son processus de socialisation. Ce dernier vise au développement et au soutien des compétences sociales et de l'autonomie de l'enfant.

1.2 NOMBRE DE PLACES / MINEUR·E·S

- La Maise a une capacité d'accueil de 6 places maximum. Il est important de rester attentif au risque de reproduire le contexte anxiogène d'un système institutionnel classique au-delà de 4 adolescents accueillis. Le groupe peut être composé de filles et de garçons.
- La possibilité d'admission d'un enfant est aussi évaluée en fonction de la situation psycho-émotionnelle des autres jeunes déjà résidents.

Si plusieurs demandes se présentent pour une même place, l'équipe analyse les demandes en fonction du besoin de proximité ou non de l'enfant avec sa famille, des possibilités d'accueillir les fratries et de la chronologie des demandes.

Prestations contractualisées

Dans le cadre des relations contractuelles de la Fondation St-Martin avec le Canton, via le DGEJ, les prestations retenues pour la Maise contenues dans le contrat de prestation sont de deux types :

1. Les prestations générales : l'accueil et l'accompagnement de 6 mineurs (garçons et filles) en internat. La Maison est ouverte 365 jours par an, 24h/24h.
2. Les prestations spécifiques : l'aide éducative à la fonction parentale.

1.3 PLACES D'ACCUEIL ET D'OUVERTURE

La Maison est ouverte 365 jours par an, 24h/24h.

1.4 NOMBRE ET CONFIGURATION DES GROUPES

Les enfants sont accueillis entre 13 et 18 ans. Ils restent placés jusqu'à leur majorité¹, voire davantage lorsque leur projet le nécessite et en accord avec les services placeurs.

La Maise se situe à Ondallaz sur Blonay, à 1'100 mètres d'altitude, sur un terrain en pleine nature, entourée d'alpages et de forêts. Cette situation lui confère un espace calme et protecteur. Elle constitue un lieu de vie au sein duquel des projets individualisés sont proposés.

Les profils d'admission suivants peuvent être cumulatifs :

- Besoin de protection
- Trouble neurodéveloppemental
- Symptômes psychiques de type dissociatifs et de retrait
- Inadéquation des réponses apportées aux besoins spécifiques de l'enfant/jeune par le système familial et/ou institutionnel
- Inadaptation ou désadaptation à la vie de groupe
- Besoin d'accompagnement individualisé

1.5 LOCAUX (DESCRIPTION ET FONCTION)

La Maise est constituée de :

- Un bâtiment principal où les enfants résident ;
- Un bâtiment annexe, avec une salle pour les réunions, un atelier accessible aux enfants ;
- Diverses infrastructures pour les animaux (bergerie, poulailler) ;
- Un parking de 12 places et un de deux places ;

Dans le bâtiment principal au rdc, la cuisine, une salle à manger, une salle de douche-toilette, une chambre, une buanderie et des locaux pour stocker la nourriture et le matériel de loisirs, la chaufferie.

Le premier étage comprend deux chambres individuelles et une chambre de veille, un salon ainsi que deux salles de bains. La chambre de veille fait aussi office de salle de pause.

Au deuxième étage, nous trouvons le bureau de l'équipe d'accompagnement, trois chambres et le bureau du RU.

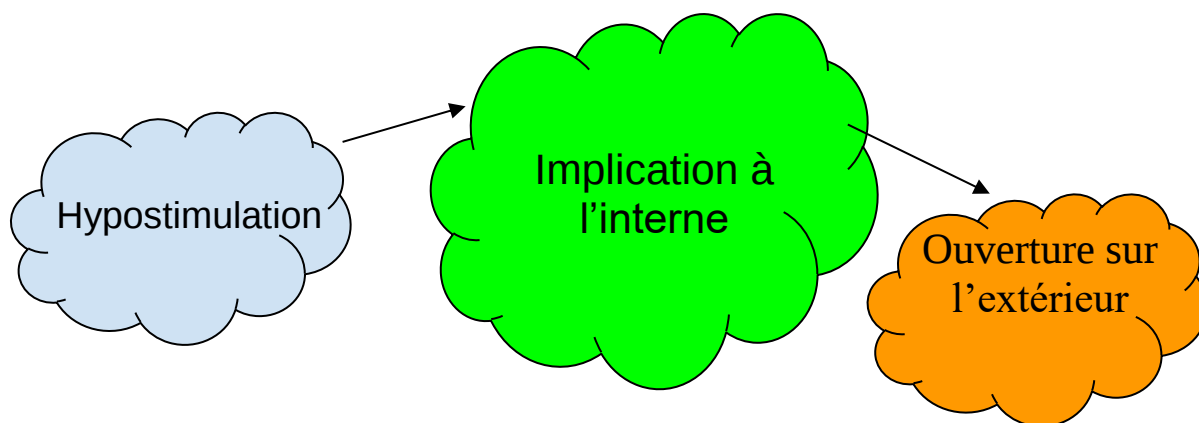
La construction offre une ambiance chaleureuse et conviviale. La cuisine est le lieu de retrouvaille, elle se situe au centre des bâtiments au rez et chacun s'y rend naturellement.

¹ https://www.kokes.ch/application/files/1216/1130/6845/FR_Einzelseiten.pdf, point 4.4 et 5.3

2 STRUCTURE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le placement des enfants à la Maise se déroule en trois étapes, dont les durées sont adaptées tout au long du placement : le processus d'admission ; la période d'intégration, la vie à la MAISE et la sortie.

La MAISE propose un processus évolutif de placement qui comprend 3 phases.



2.1 PROCESSUS D'ADMISSION

Lorsqu'une place se libère, elle est signalée par voie informatique à la plateforme d'accompagnement au placement (PAP) qui va orienter les demandes en attente.

Dans un premier temps, l'objectif du placement au-delà de la mission de protection conférée par la DGEJ, ou un autre service placeur (SCTP, TMin) portera sur une reconstruction psychique et/ou une stabilisation psychique (les modalités et cadres de références sont décrits dans le concept global de la MAISE).

Les enfants admis à la MAISE souffrent à leur arrivée de conséquentes difficultés psychiques découlant en partie d'un passé de problèmes récurrents des parents ou des institutions conventionnelles à répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes.

Ce travail s'effectue en collaboration avec le réseau du jeune. Un suivi pédopsychiatrique est une condition sine qua non pour l'admission à la MAISE. Si pour différentes raisons, il n'y aurait pas de psychiatre engagé dans la situation, une mise en place doit être effectuée dans les 3 mois suivant l'admission.

La MAISE travaille en collaboration avec le Centre Ado Riviera / pédiatre pour le suivi somatique des jeunes : lors de l'admission le dossier du jeune doit être transféré au centre.

Le processus débute plusieurs semaines avant l'arrivée de l'enfant. Il s'organise de sorte à évaluer la situation familiale, les capacités de collaboration des parents, leurs ressources et leurs limites, et à comprendre où en est l'enfant dans son développement. Le processus d'admission permet aussi de préparer les enfants déjà accueillis à accueillir un nouvel arrivant.

L'équipe nomme les référents, lesquels réalisent ce processus avec l'accompagnant parental, le directeur de secteur et le responsable d'unité, et conjointement avec l'enfant, la famille et le réseau.

Les 7 étapes :

1. Réception de la demande par le directeur de secteur. Ce dernier, en collaboration avec le RU et le psychologue consultant pour les admissions, estime la possibilité éventuelle d'admettre l'enfant

selon les places disponibles et les premiers éléments de la situation. Le cas échéant, il demande un rapport écrit (raisons du placement et autres anamnèses) aux différents partenaires (DGEJ, école, ...).

2. Le directeur demande ensuite au service de placement qu'une rencontre de préadmission soit organisée dans ses locaux avec la famille concernée.

Les référents nommés, l'accompagnant parental y participent avec la direction.

Lors de cette rencontre, L'ASPM référent explique les raisons de sa demande de placement et les objectifs généraux de celui-ci.

Les rôles et responsabilités de chacun sont clarifiés en présence des parents. Une date d'admission est envisagée, des rencontres sont programmées avec les parents et le réseau d'ici la réunion d'admission. Une rencontre avec les parents à leur domicile est ainsi prévue, cette rencontre a pour but d'évaluer les possibilités de travail avec la famille et définir le cadre de l'accompagnement.

Des contacts sont pris également avec les membres du réseau intervenant auprès de la famille afin de vérifier la compatibilité comportementale du jeune, notamment au niveau de l'hétéro-agressivité, qui est incompatible lorsqu'elle est orientée et chronique, avec le concept d'hypostimulation.

3. L'admission se finalise au réseau d'admission dans les locaux du service de placement. Lors de cette 2e rencontre, nous faisons part de nos observations et des éléments qui semblent importants à définir. L'ASPM nous mandate pour travailler les objectifs et précise les critères d'évaluation de ces derniers. Les modalités d'accueil et le démarrage de l'accompagnement sont organisés (date d'admission, cadre des visites, prochains réseaux, etc.). Jusqu'à l'entrée du jeune à la MAIS, des moments de visites sont organisés, afin de permettre à l'enfant, aux adultes et aux autres enfants déjà accueillis de faire davantage connaissance.
4. Les référents de l'enfant prennent en main le dossier, ils se chargent et se répartissent les démarches nécessaires (activités externes, transports, suivi thérapeutique, organisation de la semaine, etc.). L'accompagnant parental débute son accompagnement de la famille.
5. Avant l'arrivée d'un enfant, un référent prend le temps de lui expliquer le fonctionnement de l'institution. Il aborde la perspective de l'élaboration d'un projet éducatif individualisé. L'enfant est informé des coordonnées des personnes qui l'accompagnent ou des personnes responsables, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Maise, ainsi que des moyens de les contacter et de recourir à leurs services.
6. Le jour de son arrivée, l'enfant est invité à s'installer dans sa chambre et intégrer les locaux communs à sa convenance. A l'arrivée, le jeune découvre une carte de bienvenue signée par tous les collaborateurs, ainsi qu'un petit cadeau préparé par le référent. La chambre est aménagée ensemble (décoration, petits meubles, etc.). Un temps est pris le premier jour pour présenter le fonctionnement et l'organisation (charte, règles, activités et rythmes).
7. Dans les premières semaines d'accueil, le référent rappelle le fonctionnement de l'institution à l'enfant.

Au terme de l'admission, un dossier d'information est transmis aux parents par l'accompagnant-e-parental-e. Les parents et les enfants sont informés du fonctionnement de l'institution. Les autorisations pour les droits à l'image, gestion médicale, contacts et responsabilités durant les activités, sont proposés à la signature des détenteurs de l'autorité parentale (attestation film, photos, soins).

2.2 PHASE D'HYPOSTIMULATION/REGRESSION/RECUPERATION

La Maise a tout d'abord une fonction thérapeutique auprès des jeunes placés.

La Maise est un lieu de vie et n'est donc pas un lieu de prise en charge aigu tel qu'un hôpital. Toutefois le concept s'inspire de celui des fonctions du milieu développé au sein de certains hôpitaux psychiatriques. Ce dernier consiste à orienter les activités de la vie quotidiennes vers la réalité, « l'ici et

maintenant » et ce milieu vise à augmenter les capacités de vie dans un but d'adaptation sociale tenant compte des possibilités à terme du jeune/enfant.

Le type de prise en charge de la Maise implique une étroite collaboration entre le foyer et les partenaires thérapeutiques externes (pédopsychiatre, psychothérapeute, ergothérapeute, etc.).

Afin de diminuer le stress que ces enfants/d'adolescents rencontrent avec le groupe, la Maise met en place dans un premier temps un environnement hypostimulant qui doit favoriser la récupération du jeune. Nous entendons « hypostimulant » dans le sens d'un nombre de résidents restreint (maximum 6) dans la structure et des exigences bas seuil notamment en termes de dynamique de groupe ou encore d'autonomie, ce qui permet de reprendre des phases développementales précoces qui n'auraient pas abouti chez l'adolescent et l'enfant.

Cette phase est dite d'hypostimulation voir de régression, cette dernière est prescrite au résident à son entrée, elle a pour objectif de permettre au jeune de se sécuriser, de se poser et de récupérer des ressources. Les critères d'hypostimulation sont adaptés à chaque nouvel arrivant.

Tous les 3 mois, un bilan est effectué afin de déterminer si le jeune est prêt à passer ou non à la phase suivante.

Pour favoriser l'intégration au foyer et permettre une observation optimale du jeune durant cette phase, une coupure avec la famille peut être proposée.

Les parents bénéficieront durant cette période ainsi que durant toute la durée du placement d'un soutien par un accompagnant parental dont la fonction est décrite plus loin dans ce document. Cette période permettra :

- Aux parents et à l'enfant de se recentrer sur eux-mêmes
- De stabiliser la situation
- Pour l'enfant, cela favorise l'investissement de son nouveau lieu de vie
- Aux acteurs de la fondation St-Martin, d'évaluer les besoins de l'enfant et des parents

Une restitution de ces observations sont rédigées dans un bilan qui sera présenté au réseau. Il en découlera des objectifs de travail pour l'enfant et les parents.

Durant les premières semaines du placement, le référent prend le temps de construire, avec l'enfant et l'équipe, le projet éducatif individualisé ; celui-ci sera réévalué lors des réunions à la DGEJ, selon l'évolution de ses besoins. Les raisons du placement sont abordées. Il s'assure également de fixer, chaque semaine, des moments individuels (discussion, jeu, autre) avec l'enfant.

Le processus d'intégration se termine lors de la première convocation auprès du service de placement pour une évaluation de la situation. En général, cette rencontre a lieu après environ trois mois de placement. Le réseau se réunit dans les locaux du service pour évaluer l'ensemble de la période d'intégration de l'enfant. À ce moment, des hypothèses de travail sont formulées sur la base des données récoltées auprès de la famille et des observations effectuées. Lors de ce bilan, les aspects restants sans réponse et les éléments manquants sont exposés. C'est aussi un des moments où les interventions éventuelles de spécialistes extérieurs à la MAISE (pédopsychiatre, logopédiste, psychomotricien ou autre thérapeute...) sont mises en place, et coordonnées si besoin.

Le jeune va être amené à reprendre contact petit à petit avec une dynamique sociale, occupationnelle, professionnelle et/ou scolaire à l'intérieur du foyer. Lors de cette période, l'accent sera mis davantage sur les fonctions de stimulation, d'implication et pédagogiques. L'idée étant de permettre au jeune d'investir des activités, tâches et contraintes sociales en bénéficiant d'un milieu protégé et soutenant.

2.3 PHASE 3 : OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

Cette phase consistera à amener le jeune davantage sur l'extérieur par exemple en le préparant à intégrer une structure ou un foyer conventionnel permettant d'avancer vers une socialisation plus importante. D'un point de vue pédagogique et professionnel, selon l'évolution de chaque jeune, un projet

vers l'extérieur sera mis en place. Une collaboration avec les ateliers TEM de Verdeil, l'école de Blonay ou autre pourra être proposée au cas par cas, selon les ressources identifiées et l'évolution de la situation.

Au vu de la diversité des profils et des âges respectifs de chaque jeune, les projets sont à construire avec le réseau ainsi qu'avec les partenaires externes au moment où les jeunes semblent prêts à se confronter davantage à la collectivité.

Les recherches scientifiques mettent l'accent sur les besoins de continuités dans la vie d'un enfant, a fortiori s'il y a déjà vécu des ruptures dans son histoire. La stabilité du lieu de vie est un besoin prioritaire², c'est pourquoi il sera toujours priorisé le maintien de l'enfant à la Maise dans toute la mesure du possible.

Il se peut néanmoins que le déménagement d'un enfant soit envisagé avant sa majorité et qu'une procédure de sortie se mette en place. Elle sera alors organisée en collaboration avec les différents partenaires du réseau impliqués, L'ASPM ayant le pouvoir de décision.

Les critères qui amènent à initier le processus de sortie sont les suivants :

- L'évolution de la situation familiale permet de remplir les critères et conditions de retour de l'enfant dans la famille ou le milieu d'origine.
- Une proximité géographique est recherchée avec les parents.
- Une solution de placement en famille d'accueil (FA) est décidée.
- Le projet de la famille d'accueil relais (FAR) est devenu un projet de FA.
- La Maise n'est plus en mesure de répondre aux besoins de l'enfant (sécurité)
- L'enfant ou le jeune est suffisamment autonome pour commencer à mettre en place avec lui une phase de progression. Il n'est plus alors compté dans l'effectif des enfants accueillis à la Maise, il vit à proximité de la Maison ou dans un logement indépendant.

Le départ est anticipé, préparé avec l'enfant et l'ensemble des personnes qui l'accompagnent : l'enfant et sa famille, les professionnels du réseau, le personnel de la Maise et les autres enfants résidant de la Maise.

L'enfant, après son départ peut contacter des éducateurs avec l'accord de son autorité parentale s'il est encore mineur, ou venir rendre visite à l'institution.

Les référents sont attentifs à la transmission du dossier de l'enfant aux personnes qui vont s'occuper de lui par la suite (thérapeute, école, etc.) ou à l'enfant lui-même. Ils préparent un « Bilan de fin de placement ».

Ils constituent un livre de photos souvenirs qu'ils iront remettre à l'enfant, dans les semaines suivant son départ.

La phase de progression

La Maise possède une pièce de vie avec une entrée indépendante qui permet la mise en place d'une phase de progression. Située à 30 mètres du bâtiment principal, elle inclut deux espaces distincts séparés par une cloison.

La phase de progression répond au besoin du ou de la jeune de devenir autonome et de préparer son avenir, en étant accompagné dans une expérience de vie plus proche de celles de sa vie future.

² <https://www.integras.ch/fr/actualites/396-interruption-placement-facteurs-risque>

Le ou le jeune vit dans cet espace avec un accompagnement dédié à la phase de progression, il fait l'expérience de son autonomie en proximité avec son cadre de vie habituel et avec l'équipe qui l'accompagne une bonne partie de son enfance.

L'accès se fait par une porte indépendante, avec une serrure spécifique. Le pass des adultes permet d'y entrer.

L'objectif de l'accompagnement éducatif est de permettre au jeune :

- de faire l'expérience de vivre seul, avec la proximité rassurante de la Maison.
- de gérer son alimentation, ses courses, ses repas. Le-la jeune est convié aux repas collectifs deux fois par semaine, soit avec les autres enfants de la Maison, soit avec le ou la jeune de l'autre studio dans l'espace commun dédié.
- de gérer son entretien, celui de son studio, de ses habits ; il a accès deux fois par semaines à la buanderie de la Maise, selon des temps fixés.
- de s'organiser pour suivre sa formation, les trajets, sa présence, son travail personnel.
- le-la jeune peut recevoir ses ami-e-s selon autorisation de l'éducateur-trice accompagnant la phase de progression.
- ces différents domaines sont accompagnés et évalués avec le-la jeune informellement plusieurs fois par semaine, et de façon formelle mensuellement.

La phase de progression prend fin lorsque le jeune :

- a fini sa formation, au plus tard à ses 25 ans
- le-la jeune ne parvient pas à répondre aux conditions d'autonomisation du projet
- ce projet n'est plus en mesure de répondre à des besoins spécifiques du jeune (soin, santé, éloignement ..)
- les comportements du ou de la jeune met en danger les enfants accueillis par la Maison.

La décision de la fin de la phase de progression est prise dans le cadre d'un réseau, en collaboration avec le jeune, et avec ses autres éventuels accompagnants.

La réorientation

La réorientation est envisagée lorsque l'équipe éducative constate que :

- L'enfant évolue et le projet d'un placement à la Maise n'est plus adapté (un placement dans une autre structure semble plus approprié...).
- Une ou des mises en danger des autres enfants (violence ou abus) ou de lui-même ont eu lieu et la sécurité du groupe et/ou de l'enfant en question ne peut plus être assurée.
- Le projet de placement construit avec le DGEJ et le réseau se trouve face à une impossibilité de produire une évolution positive de la situation.

La décision de réorientation ou d'exclusion se prend lors d'un réseau à la DGEJ. La PAP est conviée à ces séances.

L'objectif de la séance à la DGEJ est de définir une ou plusieurs pistes de réorientation à explorer, de répartir les rôles de chacun, de planifier la suite de l'accompagnement et la date de sortie.

En parallèle, l'équipe éducative organise la communication de la situation et les perspectives envisagées avec l'enfant concerné et sa participation dans cette étape.

La même réflexion est menée concernant les parents et la manière de collaborer dans cette transition.

La réorientation d'un enfant se fait de manière respectueuse pour lui et sa famille. L'équipe éducative veille à ce qu'ils soient entendus dans toutes les phases de ce processus de changement et que sa famille et lui-même intègrent ce projet.

Les démarches de fin de placement s'appliquent comme pour une sortie normale.

Certains enfants, après leur départ, gardent des contacts avec des personnes de la Maise. Ces contacts doivent être autorisés par l'autorité parentale desdits enfants si ces derniers sont, et tant qu'ils sont encore mineurs. Ces relations permettent notamment de récolter le point de vue de ces enfants, et de leur famille, sur leur période de placement.

2.4 PRISE EN CHARGES EXTERNE (PCE)

La mise en place de la PCE est évaluée avec le DGEJ. Le travail d'accompagnement en PCE est effectué par l'accompagnant parental et/ou les référents de l'enfant.

La première fonction de la PCE est de permettre une continuité entre la vie de l'enfant à la Maise et celle de son futur contexte de vie, tout en marquant une rupture avec l'équipe éducative « résidente » à la Maise.

Cette organisation évite le déracinement de l'enfant et permet son intégration rapide dans le contexte d'accueil futur.

Dans certains cas, elle favorise une sortie de la Maise plus rapide, car elle donne des garanties de suivi et de sécurité pour l'enfant dans son nouveau contexte.

La PCE offre aussi la possibilité d'entrevoir un placement court, du fait du soutien qu'elle peut apporter ensuite à domicile. L'intervention à domicile se met en place plus ou moins intensivement en fonction des besoins.

Cadre d'intervention

L'accompagnement est prévu pour le suivi de 1 enfant.

Le suivi au domicile se déroule en principe dans la région Est du canton ou de la région Lausannoise.

La définition des objectifs d'accompagnement en PCE se fait avec le DGEJ. En partenariat avec L'ASPM, des objectifs sont élaborés, en continuité avec ceux travaillés durant le placement.

La fréquence des passages et la durée de la prestation sont définies avec L'ASPM et la famille. En principe, l'intervention va de 3 passages hebdomadaires à 1 passage tous les 15 jours, voire mensuel en fin de suivi.

Evaluation de la PCE

Une évaluation de la PCE s'effectue dans les locaux du DGEJ environ tous les 3 mois. Cette évaluation a pour but de réajuster les objectifs d'accompagnement et éventuellement de mettre un terme à la prestation.

2.5 DEROULEMENT ET CONTENUS DES BILANS / SYNTHESSES

Evaluation de l'accompagnement de l'enfant

L'évaluation de l'accompagnement de l'enfant est effectuée à plusieurs moments de son séjour à la Maise. Cette évaluation s'effectue lors des réunions d'équipe, des réunions en réseau et au cours des discussions entre le référent et l'enfant.

Les familles partagent avec l'accompagnant parental (sur sa demande si nécessaire) leurs remarques sur le placement de leurs enfants. Le cas échéant, l'avis des familles d'accueil relais (FAR) est également recueilli.

Ces observations sont utiles pour évaluer les objectifs et outils éducatifs mis en place pour l'enfant, et également les pratiques éducatives en général.

Séance de réseau

Les séances de réseau ont lieu trimestriellement dans les locaux du service de placement, afin de faire le point sur le développement de l'enfant et sur son projet. Un rapport est rédigé par l'éducateur référent de l'enfant avant chaque réseau, selon le canevas prévu à cet effet. L'accompagnant parental rédige le paragraphe du rapport concernant l'accompagnement familial. Le référent de l'enfant informe l'enfant en question du contenu du rapport et lui demande s'il aimerait que des compléments soient rajoutés ou modifiés.

Le référent de l'enfant, l'accompagnant parental et, en principe, un représentant hiérarchique de la Maise sont présents. Lors de ces séances, le référent lit le rapport et relaye les envies et les demandes de l'enfant.

A la suite de chaque réseau, un procès-verbal est rédigé par le référent. Au retour du réseau, le référent informe l'enfant et l'équipe des discussions qui le concerne. Le bilan intermédiaire est envoyé ensuite à L'ASPM par le R.U. en PDF pour archivage dans le dossier de l'enfant.

2.6 PROGRAMME D'ACTIVITES SUR LES DIFFERENTES TEMPORALITES

Les rythmes et rituels

Un rythme régulier permet aux adolescents de pouvoir anticiper leur futur proche et leur permet aussi de retrouver un sentiment de sécurité. L'équipe d'accompagnement organise un rythme de vie individualisé autour desquels la vie de groupe s'organise. De ce fait, les membres de l'équipe travaillent sur l'écoute des envies et des projets exprimés par les jeunes.

Ainsi, les rythmes et rituels de vie des adolescents sont mis en place en fonction de leur autonomie, de leurs potentiels, de leurs besoins et envies, et des impératifs sociaux.

Rythmes quotidiens

- Les adolescents se lèvent selon l'horaire de prise de médication, leur programme et rdv ou selon leur propre rythme.
- Au lever du jeune, un déjeuner est proposé sur demande.

- Un repas de midi est proposé à tous les jeunes, dont la participation est libre. Le repas peut être mangé seul.
- Chaque jour, les adolescents sont invités à sortir de leur chambre et participer aux activités quotidiennes.
- Un goûter est proposé en fin d'après-midi.
- Les jeunes sont invités au souper, dont la participation est libre. Le repas peut être mangé seul. La cuisine est ouverte jusqu'à 22h, puis fermée jusqu'à 8h le lendemain matin.
- En cas de besoin, un horaire quotidien des douches peut être proposé.
- Le temps de jeux vidéo, d'écran ou d'accès internet est déterminé individuellement selon la capacité du jeune à s'autoréguler.
- Dès 22h, le calme dans la maison est exigé.
- Les jeunes peuvent bénéficier à tout moment d'un moment privilégié avec un adulte.
- Des rituels au coucher peuvent être organisés selon les besoins des jeunes.
- Un planning des activités est affiché chaque jour.

Rythmes hebdomadaires

- Un espace de parole est ouvert tous les dimanches durant la soirée (colloque le lendemain).
- Chaque adolescent suit son planning personnel, en fonction des activités extérieures (atelier, loisir, etc.) et des suivis spécifiques (pédopsychiatrique, etc.) ;
- Certains jeunes peuvent quitter partiellement ou complètement l'institution lors des weekends et vacances, d'autres y séjournent continuellement, chaque jeune ayant un cadre de visite et un projet de vie différent ;
- Les visites des parents se font habituellement à l'extérieur ou dans des cas spécifiques sur place ;

Un planning hebdomadaire individuel peut être affiché dans la chambre de chaque jeune.

Rythme annuel

- Chaque jeune fête son anniversaire et peut inviter la famille ou des amis à la Maise, dans le local de réunion. Il peut choisir son souper d'anniversaire. L'adolescent reçoit un cadeau par le référent au nom de la Maise ;
- Les saisons rythment annuellement la vie de la Maise, les sorties, les activités, la vie des animaux et leurs soins ;
- Les camps et les activités saisonnières (cueillette, jus de pomme ...). ;
- Les fêtes culturelles (Pâques, Noël, Halloween, fête nationale, Nouvel An, Epiphanie). ;
- La Fondation tient un stand au marché de Noël et aux Fêtes de Blonay. Les collaborateurs et les adolescents sont invités à le gérer.

Activités et temps de repos

L'équipe éducative propose aussi des activités à l'intérieur, comme participer à des jeux de société ou de construction, en petits groupes ou individuellement, regarder des films vidéo. Les enfants peuvent également aider à la cuisine ou à d'autres tâches du quotidien comme le soin aux animaux et l'entretien du potager. Ils ont des tâches attribuées à partir de la phase d'implication à l'interne.

Ces activités permettent aux enfants de participer à la vie de la maison. Les enfants ont aussi la possibilité de passer des moments seuls dans leur chambre.

Sorties et activités externes

La situation de l'institution en moyenne montagne permet un investissement particulier de la Maise et de son environnement. L'équipe éducative encourage et stimule les enfants à jouer à l'extérieur, à se défouler et à explorer. Elle est attentive à laisser des moments libres pour que les enfants puissent découvrir des jeux et développer leur créativité.

Participation aux tâches quotidiennes

Les enfants participent aussi à l'entretien de la Maise et aux soins des plantes et des animaux (cf outils). Ces activités sont supervisées par l'équipe éducative.

L'enfant peut bénéficier d'un budget pour la personnalisation et la décoration de sa chambre, avec l'aide du référent. Selon les situations familiales, les parents sont également intégrés à cette démarche. Le jeune peut fermer sa chambre à clé pour mettre ses affaires en sécurité.

2.7 MODELES ET SUPPORTS DE PRISE EN COMPTE DE LA PARTICIPATION DU/DE LA MINEUR·E

Le projet de vie de l'enfant

La Maise considère que chaque jeune a droit à la perspective d'un avenir confortable.

L'équipe met son attention sur la participation des jeunes à l'évolution de leur contexte de vie, à l'anticipation des événements et changements à venir, et à la possibilité d'autodétermination.

Le suivi des besoins et du projet de chaque adolescent est assuré par le référent en collaboration avec le réseau et avec les parents suivant les situations. Il est le garant de la qualité de l'accompagnement. Le projet éducatif individualisé est réfléchi avec l'équipe dans le cadre des colloques et suivi tout au long de l'année et du réseau. Le jeune est consulté pour son projet et impliqué à la hauteur de ses compétences.

En fonction de l'âge, des possibilités d'appréhension du temps et des capacités de discernement de l'adolescent, un projet d'avenir est co-construit à plus long terme, également avec la famille, le réseau de partenaires et avec l'ASPM.

Droits de l'enfant

Une charte basée sur les droits humains et synthétisant les principes fondamentaux de l'institution est affichée dans la Maison qui informe sur les droits des jeunes placés (respect, sécurité, santé, droit de recours et de signalement).

Les jeunes sont aussi invités à des moments de discussion où sont abordés les droits de l'adolescent et durant lesquels les adolescents ont la possibilité d'adresser leurs questions ou revendications envers l'institution et leurs conditions de vie.

Les jeunes sont informés qu'ils peuvent regrouper leurs demandes la veille de la réunion d'équipe. Chacun peut donner son avis sur différents aspects de la vie à la Maison (problème relationnel, idée d'activité, remise en question de point de fonctionnement, malaise dans certaines situations...).

Une newsletter hebdomadaire commune et individualisée est produite, selon nécessité, après la réunion hebdomadaire, pour transmettre les informations et réponses aux demandes.

La responsable donne l'argent de poche une fois par semaine et ce moment est un espace privilégié pour recueillir les doléances, questions, et autres besoins des jeunes.

Il existe ainsi la possibilité pour un adolescent de s'adresser à tout moment à un adulte présent (responsable, accompagnants, stagiaires, civilistes).

Les adolescents peuvent aussi appeler leur ASPM.

Les espaces de parole ne garantissent pas pour autant que le jeune soit capable de faire part des difficultés qu'il rencontre. Dans ce cas, les accompagnants vont proposer des interprétations à choix, afin que le jeune puisse se retrouver dans les propositions de compréhension offertes par l'adulte.

L'observation, la confrontation entre les collègues, la supervision d'équipe, la formation continue et le coaching managérial de la direction sont des outils supplémentaires qui permettent de prévenir et d'agir sur les comportements éducatifs non respectueux des droits de l'adolescent.

Les ASPM sont aussi régulièrement sollicités pour rencontrer les jeunes dont ils ont la responsabilité, soit en face à face, soit avec l'aide d'une personne de confiance choisie par l'adolescent.

En interne, la direction peut aussi être sollicitée par un jeune s'il rencontre des difficultés et qu'il n'arrive pas à les résoudre avec l'équipe d'accompagnement.

L'accompagnant parental passe également régulièrement à la Maise de manière informelle et peut être interpellé librement par les adolescents.

2.8 MODELES ET SUPPORTS DE PRISE EN COMPTE DE LA PARTICIPATION DES GROUPES DE MINEUR·E·S

Espaces de socialisation

Le profil des jeunes accueillis à la Maise implique des grandes difficultés sociales. Ils sont en principe totalement désocialisés en arrivant dans la structure. Pour certains, les capacités sociales sont très déficitaires. La socialisation est donc un aspect délicat à travailler. Les objectifs de socialisation sont donc à déterminer en fonction des capacités et compétences de chacun. La Maise se trouve être un cadre d'expérimentation et d'appropriation pour favoriser le développement des compétences sociales ou du moins l'apprentissage des codes sociaux.

Les adolescents sont accompagnés dans leurs vécus sociaux, en les aidant à se confronter aux bénéfices et conséquences de leurs comportements. Il s'agit de leur apprendre qu'il y a des lois pour tous, des règles sociales au-dessus d'eux et également des espaces où l'individualité peut s'exprimer et la négociation s'effectuer.

A défaut d'être inscrits dans une scolarité ou une formation, les jeunes sont encouragés à pratiquer des activités ou réaliser des projets en fonction de leurs capacités (sorties dans la nature, restaurant, visites et excursions, achat, jeux, cuisine, atelier bois et petits travaux, etc.). Les jeunes sont invités à participer aux tâches d'entretien (déneigement, jardinage, etc.).

Les adolescents sont encouragés à créer des liens avec des pairs à l'extérieur.

En fonction des capacités des jeunes, des projets ponctuels peuvent être mis en place (stand au marché, production de nourriture, etc.).

2.9 DROIT ET MODALITES DE CONSULTATION DU DOSSIER ET DES ECRITS PAR LE/LA MINEUR·E

Journal de bord : une rédaction synthétique est rédigée quotidiennement concernant les informations d'organisation et de coordination, ainsi que des événements particuliers pour un enfant ; avant chaque prise de service, le collaborateur doit en prendre connaissance. Les enfants sont au courant de cette trace écrite quotidienne et ont le droit de lire les notes qui les concernent, sur un temps prévu et accompagné par leur référent. Ils ont accès uniquement au paragraphe « faits » du journal de bord.

Les fiches enfant : une fiche de chaque enfant se trouve également dans le classeur de l'enfant qui est gardé sous clef au bureau, contenant ses documents officiels, médicaux, scolaires etc. Au départ de l'enfant, les documents le concernant sont remis à qui de droit. Tous les documents (numériques et imprimés) sont détruits dans les six mois après le départ de l'enfant.

3 CLINIQUE EDUCATIVE AVEC LES MINEUR·E·S

3.1 ARTICULATION ENTRE ACCOMPAGNEMENT GROUPAL ET INDIVIDUEL

L'accompagnement individualisé

L'accompagnement des enfants est organisé par références. Chaque enfant a deux référents. Le référent est la personne de confiance attribuée à l'enfant à son arrivée à la Maise au sens de l'ordonnance sur le placement d'enfants. L'enfant pourra plus tard exprimer ses préférences et, par la suite, la personne de confiance n'est pas forcément le référent.

Du fait de ses contacts réguliers avec les membres du réseau (activités externes, thérapeute, etc.), le référent représente l'enfant dans les réseaux. Les deux référents se partagent librement les différentes tâches liées à la fonction.

L'accompagnement de groupe

La particularité des jeunes accueillis produit généralement peu de dynamique collective. Chacun vit son projet et son rythme individuellement. Les jeunes se croisent dans la maison et interagissent parfois. Il peut y avoir des activités communes qui s'organisent spontanément.

Néanmoins, il n'y a pas forcément de programme collectif.

3.2 ELEMENTS/MODALITES PARTICIPANT A LA PROTECTION DES MINEUR·E·S

Le cadre éducatif

Le cadre éducatif de la Maise a pour fonction d'être contenant, sécurisant et suffisamment stable pour assurer la protection de chaque enfant ; il doit aussi lui permettre de pouvoir amener sa contribution à l'évolution de ce cadre, à le rendre plus adapté, dans le souci de lui permettre de se développer favorablement.

Il permet aussi aux enfants de remettre en scène les événements traumatisants, en les limitant pour que les enfants ne soient pas à nouveau traumatisés. L'équipe éducative est en mesure d'apporter des réponses à ces comportements, en proposant ainsi aux enfants un éclairage différent sur ces problématiques.

Chaque collègue, l'équipe éducative et la hiérarchie s'assurent que la relation et les relations mises en place avec l'enfant correspondent à ses besoins et permettent ainsi à chaque enfant d'évoluer dans un cadre sécurisé.

La construction des liens de confiance avec les intervenants, ainsi que l'opportunité de vivre dans un espace rassurant, ont pour visée de permettre aux enfants de continuer à se développer à leur rythme.

Sécurité physique et psychologique

- Les activités physiques de sport et de loisir à risque sont surveillées par des professionnels formés (escalade, équitation, baignade, motocross...).
- Un protocole d'intervention est mis en application lorsqu'une action physique envers un enfant le requiert.
- Un cadre clair par rapport à l'intimité des enfants est appliqué. La porte de la chambre reste entre ouverte lorsque l'enfant est seul avec un éducateur ; les enfants restent seuls dans les salles de

bain quand leur autonomie le permet. Pour des situations particulières, le cadre peut être modifié (accompagnement aux besoins hygiéniques), mais il doit s'agir d'une décision d'équipe, validée en réunion.

- Le personnel de passage qui n'est pas encore en lien avec les enfants (stagiaire au début du stage, civilistes, personnes en visite, remplaçants ponctuels, équipe technique) ne participe pas aux moments d'intimité.
- Dans la mesure du possible, les soins sont apportés en fonction des préférences exprimées par les enfants (choix des éducateurs).
- Les transports des enfants sont organisés selon un cadre défini et en fonction de l'autonomie de chaque enfant dans ses déplacements.
- Les conflits entre les enfants et entre enfants et adultes sont toujours repris et réglés (médiation à l'aide des points de vue de chacun et de l'expression des émotions, éventuellement réparation).
- Si un éducateur s'accidente ou fait un malaise et qu'il est seul dans la maison, les enfants appellent le 144. Les numéros d'urgence sont affichés auprès des téléphones.

Prévention de la maltraitance

L'équipe s'appuie sur la recherche de signes qui peuvent être des symptômes de maltraitance :

- Physiques et psychosomatiques : hygiène, négligence, énurésie, encoprésie, plaintes somatiques, marques sur le corps, cauchemars, troubles alimentaires, etc.
- Retard de développement : difficultés d'apprentissage, troubles du raisonnement, du discours, du langage, du sens kinesthésique, etc.
- Troubles comportementaux et psychiques : transgression du cadre, des limites, dérange les autres ou est « absent », troubles de l'attention, langage non adapté, violence, passivité, attouchements sexuels, etc.
- Difficultés relationnelles : a de la difficulté à être en lien,
- Avec le groupe de pairs : isolement, rejeté systématiquement, dénoncé par les autres, entraîne les autres dans des comportements à risque
- Avec l'adulte : recherche de contact et d'attention soutenue voir exclusive, ou évite le contact (visuel aussi), réaction de terreur face à l'autorité.
- Attitude des parents : ce que le professionnel voit, entend, observe dans la relation parent-enfant (phénomène d'emprise séductrice ou terroriste, empathie faible ou inexistante avec l'enfant, pas de différenciation des besoins enfants adultes, projections sur l'enfant...)

La prévention fait partie du quotidien institutionnel. Les sujets en lien avec les transgressions et les risques de maltraitance sont régulièrement abordés avec les enfants. Lorsque surviennent des événements particuliers (expérience personnelle, conflit avec des pairs, etc.), les éducateurs saisissent l'occasion pour élargir le débat. La discussion aborde les risques, comment ils peuvent être gérés, leur sens et les pistes d'action pour y faire face.

Ces discussions peuvent être appuyées par des lectures ou des documentaires.

L'observation des comportements et des discussions au quotidien est relatée dans le journal de bord. Elle est ensuite reprise lors des réunions, éventuellement avec les thérapeutes et les ASPM, afin de cerner s'il y a des signes ou des symptômes inquiétants (physiques, psychosomatiques, retard du développement, troubles comportementaux, troubles psychiques, difficultés relationnelles, attitude des parents). Ces analyses déterminent la mise en place d'objectifs individuels et au niveau de la vie dans la maison. L'équipe est attentive à ne pas banaliser ces comportements, ni à les dramatiser ; la vigilance aide à repérer le sens des comportements à risque et les besoins sous-jacents.

Formation du personnel

Une formation sur la maltraitance et les abus sexuels est obligatoire pour le personnel éducatif. Cette formation a pour objectif d'apporter un point de vue dynamique sur les enfants qui ont subi ce genre de traumatismes, et sur la façon de les accompagner spécifiquement au quotidien. Elle permet aussi une analyse plus fine des comportements des enfants, et permettre ainsi de différencier des comportements normaux de comportements symptomatiques.

Une autre formation est obligatoire, la formation « intervention physique » ; elle est destinée à encadrer l'intervention physique des collaborateurs, sa nécessité et ses modalités.

Un catalogue de formation est communiqué à l'ensemble des collaborateurs en début d'année civile.

3.3 ELEMENTS/MODALITES SOUTENANT L'EDUCATION COURANTE ET LES COMPETENCES SOCIALES

Les animaux et le jardin

La particularité de la Maise est de pouvoir héberger des chèvres.

Les soins quotidiens aux animaux, la connaissance de leur « personnalité », de leurs besoins, de leurs peurs, de la façon d'être en relation avec eux, de s'attacher, permettent de travailler agréablement des objectifs éducatifs qui ont trait à l'autonomie et à la socialisation. Les objectifs éducatifs sont affinés en fonction des besoins de chaque enfant et des compétences des adultes présents. Les objectifs visent à développer des comportements bien traitants, de l'empathie et à réguler un éventuel état d'excitation.

Le jardin, la cuisine, la découverte de la nature et les sports d'extérieur, sont autant d'outils à disposition.

L'alimentation

La nourriture est considérée comme faisant partie du soin et de la santé. La Maise travaille avec le principe que l'alimentation est aussi un moyen d'agir positivement sur le développement de l'enfant, tout en préservant l'environnement dans lequel chacun est inséré.

La cuisine est faite autant que possible à base d'aliments biologiques et régionaux. Elle est dans la mesure du possible équilibrée. Les enfants peuvent aussi se servir de fruits à volonté, avec l'accord des éducateurs. Des goûters sucrés sont proposés 1x par jour maximum.

Les restrictions dues à l'orientation religieuse, philosophiques ou pour des raisons personnelles ou médicales, sont respectées dans la mesure du possible ; elles donnent lieu à une attention particulière de la part de l'équipe, afin de maintenir l'équilibre alimentaire.

Au repas, la quantité de nourriture est distribuée selon les envies de l'enfant. Ceux-ci sont encouragés à se servir eux-mêmes, à limiter les quantités le cas échéant. Les enfants sont invités à goûter de tous les aliments.

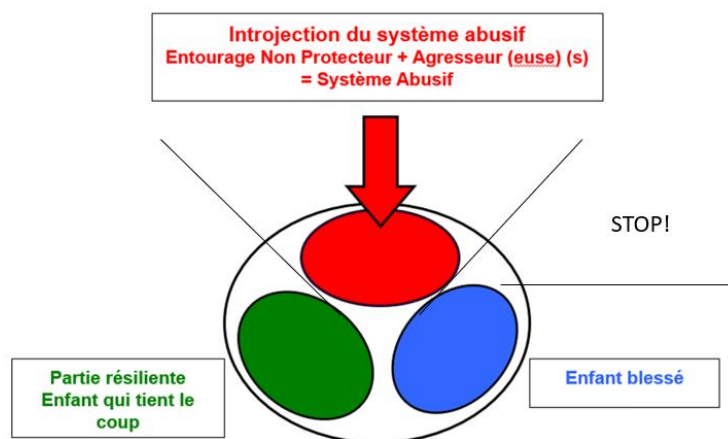
3.4 ELEMENTS/MODALITES POUR ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES SYMPTOMES INHERENTS AUX DIFFICULTES DE DEVELOPPEMENT

Psychotraumatologie

Les enfants placés ont traversé des périodes de vie traumatisantes. « *La dissociation traumatique complexe intervient quand un enfant vit dans un contexte traumatogène. C'est le cas en particulier dans*

les systèmes de maltraitance intrafamiliale, que cette maltraitance soit passive (négligences) ou active (violences). Pour pouvoir survivre, le cerveau de l'enfant va automatiquement déconnecter certaines de ses parties. C'est ce qu'on appelle la dissociation traumatique. Or, comme l'enfant baigne toujours dans le trauma, la dissociation va perdurer. La personnalité de la victime va alors se scinder en deux parties : la partie résiliente qui tient le coup et la partie blessée qui est impactée par la violence des émotions liées aux impacts traumatiques. Un troisième élément, qui n'appartient pas à l'origine à l'enfant, et qui vient de l'extérieur, complète le tableau : le système abusif introjecté qui va se comporter à l'intérieur de l'enfant comme un parasite, un vampire.³ »

Le schéma ci-dessous permet de visualiser cette approche :



L'enjeu pour le personnel est d'identifier les différentes parties qui habitent le psychisme de l'enfant, en reconnaissant la souffrance vécue, en la soignant (partie bleue), en stoppant le système abusif/violents et en soutenant les ressources et compétences de l'enfant (partie verte).

Il s'agit de permettre à l'enfant de vivre dans des conditions lui permettant de retrouver un sentiment de sécurité. L'enfant pourra ainsi se réassocier, c'est-à-dire vivre à nouveau ses émotions et percevoir les besoins y relatifs.

Les moyens mis en place sont :

- Les adultes montrent l'exemple, en exprimant les émotions qu'ils ressentent aux enfants, et en expliquant leur origine
- Ils nomment les émotions qu'ils perçoivent chez les enfants, en cherchant avec eux à les identifier.
- Les éducateurs disposent de divers outils pour imager les émotions (roue des émotions, cartes, volcans, jeux...).
- Un référent de l'enfant prend un moment hebdomadaire avec son référent pour comprendre et mettre en relation les différents contextes et les émotions vécues.
- Les éducateurs aident les enfants à repérer les besoins qui sont liés aux émotions.

Travail sur les représentations et la compréhension du contexte

De par le placement, l'enfant se retrouve à vivre des adaptations essentielles et considérables. Il doit intégrer un nouveau cadre et de nouveaux repères qui ne correspondent pas avec ceux de son milieu d'origine.

³ www.gbmpsy.ch

Un malaise peut naître de ce décalage et mettre l'enfant en difficulté face aux propositions éducatives. L'équipe éducative et l'enfant élaborent des hypothèses de compréhension de la situation du placement. L'objectif est de permettre à l'enfant de comprendre les raisons de son placement, ainsi que les conditions de la fin du placement. Suivant les situations, les parents sont aussi intégrés à cette démarche.

Comportement à risque

Les enfants placés ont tous vécu des situations de maltraitances, à des degrés divers. Il s'agit de situations liées à des vécus d'abus sexuels, de violence, de dépendance ou autres situations. Ayant vécus dans de tels contextes, les enfants demandent une attention particulière, car ils peuvent avoir besoin de remettre en scène ce qu'ils ont vécu et qui les traumatise, notamment par des comportements transgressifs.

Les comportements à risque peuvent induire auprès du personnel des émotions fortes. Il est donc capital que chacun en ait conscience.

La réponse éducative se traduit alors de deux manières. Un arrêt immédiat du comportement transgressif est imposé. La situation est reprise en réunion ou une conséquence est décidée. En parallèle un accueil est proposé à la partie de la personnalité de l'enfant en souffrance. Cet accompagnement se fait par l'éducateur référent et le responsable d'unité. Il sera également poursuivi en coopération avec la pédopsychiatrie et les parents. La gravité d'un comportement à risque invite à le traiter en tenant compte de l'histoire et de l'ensemble du réseau de l'enfant ; une carte réseau est dressée (intervenants potentiels répartis sur une carte en quatre secteurs, ceux de la loi, du soin, de la famille, et des autres adultes de son réseau social). Une réflexion est ainsi menée pour établir et coordonner les différentes réponses de l'entourage à apporter à ces comportements à risques, réponses qui peuvent être d'ordre thérapeutiques, éducatives, ou pédagogiques.

L'enjeu de la réponse à ces comportements transgressifs est de faire alliance avec la partie de l'enfant qui va bien, pour condamner la partie de l'enfant qui est tyrannique, tout en soignant la partie de l'enfant qui est victime.

La violence et l'emprise

Il y a lieu de distinguer les différents types de violences et leurs impacts sur l'environnement qui en est victime.

Abus sexuels

L'équipe travaille à distinguer ce qui peut relever de jeux sexuels normaux et relever de comportements symptomatiques d'abus vécus auparavant. Elle le fera en veillant à mener ses investigations par des questions ouvertes, en relançant éventuellement par des « est ce que tu veux m'en dire plus ? », mais en prenant garde de ne pas induire de réponse. Le dessin peut-être une aide précieuse pour que l'enfant puisse expliquer ce qui s'est passé. L'éducateur reformule à l'enfant ce qu'il a compris, demande la validation par l'enfant, et choisit avec l'enfant les mots qui seront utilisés pour informer les personnes concernées (parents, AS, thérapeutes...).

Les actes d'ordre sexuels entre enfants sont analysés en fonction de la différence d'âge entre les enfants, d'une éventuelle contrainte lors de l'acte, ainsi que de sa dimension compulsive.

Le ou la thérapeute des enfants est invitée au colloque éducatif pour redonner aux actes un sens dans le contexte de développement psychosexuel de l'enfant. Une formation peut être proposée pour évaluer la gravité de ces actes dans des situations où ces comportements se reproduisent (Système des drapeaux proposés par Santé Sexuelle Suisse).

Dépendance

Les comportements de dépendance sont des indicateurs d'une fragilité personnelle à vivre ses émotions et ses besoins. Les enfants placés à St-Martin sont souvent issus de familles au sein desquelles une problématique de dépendance existe (dépendance aux psychotropes, aux jeux, affective, etc.). Le risque pour l'enfant de développer ces comportements se trouve donc accru.

L'équipe éducative émet l'hypothèse de comportements de dépendance lorsqu'un enfant tente de répondre à ses besoins et ses angoisses par un comportement compulsif récurrent, et que seul celui-ci l'apaise.

Un accompagnement thérapeutique est nécessaire en complément de l'accompagnement éducatif, de la prise en compte de la dépendance, de son traitement, la différenciation du dépendant avec les personnes de l'entourage également dépendantes ou co-dépendantes. La participation à un groupe de parole peut aussi être proposé.

3.5 FORMES DE VIOLENCE⁴

La violence se présente sous cinq formes :

- Psychologique ;
- Verbale ;
- Économique ;
- Physique ;
- Sexuelle.

Violence psychologique

La violence psychologique est généralement utilisée pour avoir ou garder le contrôle sur quelqu'un. Le respect est absent et le consentement est obtenu de manière inacceptable. Le point commun à toutes les stratégies recourant à la violence psychologique est qu'une personne agit de façon inconsidérée envers l'autre, par exemple :

- En la critiquant constamment ;
- En la rabaissant ;
- En déformant la réalité pour modifier sa perception ;
- En la faisant douter d'elle-même ;
- En manipulant ses émotions ;
- En l'isolant socialement ;
- etc.

Cette forme de violence est souvent difficile à détecter par les victimes et par leur entourage, car elle est subtile et hypocrite. Les victimes peuvent se sentir manipulées (impression que quelqu'un leur joue dans la tête) ou ressentir de l'injustice dans la façon dont on les traite. Cependant, certains indices dans le comportement de l'agresseur aident à identifier la violence psychologique. En voici quelques-uns :

- Critiques à répétition ou reproches fréquents :
 - « Tu ne réussis jamais du premier coup ! »
 - « Tu n'es pas assez féminine ! »
 - « Tu as encore fait ça tout cloche... »
 - « Tu entends des voix, je n'ai jamais dit ça ! »
- Chantage :
 - « Je pourrais arrêter de te rendre service si tu refusais de me payer ça ! »
 - « Je sais des choses sur toi que les patrons seraient bien déçus d'apprendre. »
 - « Si tu me quittes, je vais me suicider ! »

⁴ <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violences>

- Accusations fausses ou injustifiées (sans preuve) :
 - « Je suis sûre que tu me trompes ! »
 - « Je savais que tu ne méritais pas ma confiance. »
 - « C'est de ta faute si je me fâche, t'es pas endurable ! »
- Menaces :
 - « Si tu parles de ça au patron, tu vas me retrouver sur ta route. »
 - « Réfléchis bien avant de faire quoi que ce soit, parce que tu ne reverras pas tes enfants. »
- Silence :
 - Une personne qui boude pendant des heures, même des jours
 - Une personne qui évite volontairement un sujet dans le but de créer de la tension
- Ignorance :
 - Une personne qui fait semblant de ne pas vous voir
 - Une personne qui fait semblant de ne pas vous entendre

La violence psychologique est fréquente dans plusieurs milieux et peut survenir entre des individus ayant un statut équivalent ou différent. Elle est souvent présente dans les situations de violence conjugale, d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle mais elle peut également se trouver dans un cadre de harcèlement, par exemple entre deux employés de même niveau, entre un parent aîné et son enfant devenu adulte, etc.

Violence verbale

La violence verbale est utilisée pour intimider, humilier ou contrôler une personne ou un groupe. Elle peut aussi se retrouver dans toutes les formes d'interactions (entre personnes inconnues, avec le voisinage, entre collègues, entre partenaires) et dans des relations d'autorité (cadre-personnel, professeure ou professeur-élève, entraîneuse ou entraîneur-athlète). Cette forme de violence peut également annoncer de la violence physique.

Tout comme la violence psychologique, la violence verbale peut être difficile à reconnaître, car elle peut être banalisée et ignorée par plusieurs. Souvent, les gens se disent que cela ne les regarde pas.

Voici quelques indices permettant d'identifier la violence verbale :

- Le sarcasme :
 - Dire un compliment avec l'intention d'exprimer le contraire
- Les insultes :
 - « T'es un vrai boulet pour l'équipe ! »
 - « Comment t'arrives à rester en vie en étant aussi con ? »
 - « Retourne chez vous, l'réfugé »
- Les propos dégradants ou humiliants :
 - « C'est sûrement ton décolleté qui t'a donné ta promotion. »
 - « On n'a jamais vu plus incompetent que toi, le patron devrait te renvoyer ! »
- Les hurlements ou les ordres :
 - « Je ne t'ai pas demandé ton avis, alors ferme ta gueule ! »
 - « Arrête de dire des conneries si tu ne veux pas te faire traiter de conne ! »

Violence économique

La violence économique est la moins bien connue des formes de violence, même si elle est grandement répandue. Une personne qui subit de la violence économique perd son autonomie financière, même si elle travaille à l'extérieur de la maison et qu'elle est bien payée.

La violence économique peut être présente autant entre des personnes riches ou pauvres qu'entre des personnes qui ont un revenu inégal.

Quelques indices peuvent révéler la présence de violence économique :

- Contrôle financier imposé ;
- Surveillance accrue du budget ;
- Privation des cartes d'identité ;
- Dépendance financière forcée.

Voici quelques exemples fréquents de situation de violence économique :

- Obliger une personne à verser des sommes ou à payer pour des dépenses qui ne sont pas les siennes ;
- Voler les cartes de débit ou de crédit d'une personne ;
- Demander à une personne de rendre des comptes sur ce qu'elle achète ;
- Cacher ou garder les pièces d'identité d'une personne (passeport, permis de conduire, carte d'assurance maladie, etc.) ;
- Priver une personne de ses besoins essentiels (nourriture, médicaments, etc.) ;
- Engager des sommes (dépenses, prêts) au nom d'une personne sans son consentement ;
- Interdire à une personne de travailler ou l'empêcher d'étudier ;
- Imposer à une personne de se prostituer et lui réclamer ses gains.

La violence économique est fréquemment présente dans les cas de violence conjugale. Les mariages forcés peuvent aussi être considérés comme des formes de violence économique. En effet, l'aspect économique fait généralement partie des raisons de forcer son enfant à se marier, à un âge souvent très jeune. Les mariages forcés ne permettent pas un consentement valable.

La violence économique peut également faire partie de l'exploitation sexuelle, de la maltraitance envers les enfants, de la maltraitance envers les personnes âgées ou encore de la vie entre colocataires.

Violence physique

La violence physique peut être manifestée envers une personne, un groupe, des objets, des animaux ou des lieux. Comme elle peut aller du coup de poing sur la table à la destruction d'un mobilier complet, elle peut aussi aller de la bousculade à l'homicide, et c'est ce qui la rend extrêmement dangereuse.

Bien qu'elle soit banalisée dans divers milieux (écoles, sports, jeux vidéo), cette forme de violence peut entraîner des conséquences graves sur les victimes (commotion cérébrale, blessures physiques et psychologiques graves, syndrome de choc post-traumatique, etc.).

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la violence physique est souvent difficile à identifier parce qu'elle est généralement camouflée. En effet, il est rare qu'une personne en frappe une autre ou la bouscule volontairement dans un endroit public ou devant des témoins. Une personne qui vit de la violence physique à l'école, dans sa famille (enfants ou aînés) ou dans son couple pourrait tenter de cacher ses blessures pour éviter de répondre à des questions. Les blessures pourraient aussi être déguisées en accident, et la victime aura tendance à s'en tenir à cette version.

Certains comportements adoptés par les victimes peuvent indiquer la présence de violence physique, par exemple :

- Porter fréquemment des vêtements qui cachent tout le corps, même en été ;
- Prétendre être maladroit pour justifier des ecchymoses (bleus) ;
- Éviter certains lieux, quitte à faire de longs détours ;
- Sursauter à la moindre occasion ;
- Montrer des signes évidents d'anxiété en présence d'une autre personne ;
- Se protéger le visage ou le corps par réflexe si une autre personne bouge rapidement.

Les victimes de violence physique dans un contexte de violence conjugale pourraient aussi avoir tendance à défendre l'agresseur et à justifier ses gestes pour différentes raisons (attachement, crainte, etc.).

La violence physique peut être présente dans les situations de maltraitance envers les enfants, de violence conjugale, d'agression sexuelle, d'exploitation sexuelle, de maltraitance envers les personnes âgées, et même de harcèlement.

Violence sexuelle

La violence sexuelle a généralement pour but de dominer une personne ou de la déstabiliser dans ce qu'elle a de plus intime, de l'utiliser pour son propre plaisir sans prendre en considération l'autre. Ce lien avec l'intimité peut expliquer le fait qu'elle est une forme de violence peu dénoncée, mais il y a d'autres raisons. Celles-ci comptent parmi les plus fréquemment énoncées :

- La victime connaît son agresseur ;
- Le sentiment de culpabilité ;
- L'impression que le système judiciaire est imposant et effrayant.

Bien que la sexualité soit très personnelle à chacun, tout geste qui n'a pas été consenti, qu'il soit fait avec ou sans contact physique, demeure une violence sexuelle. C'est pourquoi il faut toujours s'assurer d'obtenir le consentement de la personne avant de commencer ou de continuer quoi que ce soit.

La violence sexuelle peut prendre plusieurs formes et se manifester à divers degrés de gravité. Voici quelques exemples de gestes démontrant une forme de violence sexuelle :

- Envoyer par messagerie (téléphonique, par texto ou par courriel) des contenus à caractère sexuel pour lesquels on n'a pas reçu de consentement (sextage). Ces contenus peuvent être audio, textuels, photo (*dick pic*) ou vidéo (ex. : lécher des objets, insérer des objets dans des orifices, se trémousser de manière à reproduire la pénétration);
- Se frotter les parties génitales ou les seins contre une personne ou toucher, frôler les parties génitales ou les seins d'une personne sans son consentement. Ce type de violence se déroule généralement dans les lieux publics ou dans les endroits où les gens sont collés les uns aux autres (frotteurisme);
- Montrer ses parties intimes sans le consentement de l'autre (exhibitionnisme) ;
- Espionner une personne dans son intimité (voyeurisme) ;
- Manipuler une personne pour obtenir des actes sexuels sans son consentement ;
- Forcer une personne à avoir des relations sexuelles avec quelqu'un d'autre même si elle n'en a pas envie ;
- Forcer une personne à regarder de la pornographie même si elle n'en a pas envie ;
- Forcer une personne à se caresser ou à se masturber devant l'autre alors qu'elle ne le souhaite pas ;
- Retirer son préservatif discrètement pendant l'acte sexuel à l'insu de l'autre (*stealthing*) ;
- Obliger une personne à insérer des objets dans sa bouche, sa vulve ou son anus alors qu'elle n'en a pas envie ;
- Omettre volontairement de divulguer qu'on est atteint du VIH, du sida ou d'une infection transmissible sexuellement et par le sang (ITSS).

La violence sexuelle ne vient pas toujours seule. Les auteurs de violence utiliseront parfois d'autres formes de violence pour maintenir leur emprise sur la victime, que ce soit la violence psychologique, verbale ou physique.

Certaines pratiques, comme l'excision (ablation du clitoris), ne sont pas permises dans de nombreux pays. Peu importe que les raisons pour la pratiquer soient religieuses, culturelles, traditionnelles ou sociales, l'excision constitue non seulement une violence sexuelle, mais elle est aussi un acte criminel.

Parmi les violences sexuelles, on trouve les mutilations génitales comme l'excision, les agressions sexuelles, l'exploitation sexuelle et le viol conjugal.

Définition et approche de l'emprise⁵ :

- Il s'agit de l'ascendant intellectuel ou moral de quelqu'un ; de l'influence de quelque chose sur une personne d'après le dictionnaire Larousse.
- Du point de vue psychanalytique, c'est une relation de soumission de l'autre qui est considéré comme un objet, associée à l'impossibilité d'accepter l'autre dans sa différence et à la satisfaction de ses propres désirs au détriment du désir de l'autre, qui est nié.
- Ce phénomène s'articule en 3 dimensions : l'appropriation, la domination, l'empreinte sur l'autre (marque physique et psychique)

Mise en place et stratégies des auteurs :

*** La séduction pour commencer :**

La rencontre peut être vécue comme fusionnelle, par exemple avec un homme qui correspond exactement aux attentes de sa future compagne. Cet "accrochage" est parfois facilité par la complémentarité psychique de deux individus et par des facteurs de vulnérabilité chez la femme, d'ordre social et/ou psychologique. Cet amour idéal(isé) constitue la préparation psychologique à la soumission. Il peut en être de même entre un enfant et son parent ou entre des collègues de travail.

*** Puis viennent la manipulation, la domination et la violence :**

La manipulation amène la confusion, l'isolement, la culpabilisation. Elle repose sur différents moyens qui peuvent être : comportementaux = surveiller l'autre, l'isoler (travail, famille, amis), créer une dépendance financière..., émotionnels = manipulations verbales et chantage, cognitifs = contrôle du langage et de la communication en utilisant des messages contradictoires. Ce processus d'instrumentalisation engendre une modification de conscience : perte de confiance, déstabilisation, confusion, effondrement de la capacité critique, doute sur le propre ressenti, sentiment de vide. Il existe un épuisement psychique et physique.

*** Des mécanismes d'adaptation se mettent en place chez la victime :**

- La dissociation psychique se définit par une altération de l'identité, de la mémoire, de la conscience et de la perception de l'environnement (en lien avec un vécu traumatique).
- L'impuissance apprise est la diminution des capacités à trouver une solution. Elle fait disparaître le désir de s'en sortir.
- L'augmentation du seuil de tolérance tend à la normalisation des violences.
- L'inversion de la culpabilité (au détriment de la victime).
- La protection de son agresseur.
- Un état de stress post traumatique.

La violence produit des mécanismes de survie pour les victimes, enfant et collaborateurs compris. Ces réactions sont normales et instinctives. Il s'agit d'en prendre conscience et d'en sortir avec l'aide de l'entourage sécurisant. 3 principes sous-tendent les actions menées pour protéger de la violence et de l'emprise⁶ :

1. Écoute et la prise en compte de la situation psychique de l'enfant

- Pour comprendre correctement les enfants, il est essentiel de connaître la nature de la violence et ses effets sur le développement de l'enfant.
- Les enfants doivent être entendus, pris au sérieux et mis en sécurité, à savoir ne plus être en risque de subir à nouveau la violence. Celle-ci doit être stoppée et c'est les comportements de l'enfant qui déterminent son niveau de sécurisation.

⁵ <https://decliviolence.fr/p/lemprise-mise-en-place-et-strategie-des-auteurs>

⁶ https://www.curml.ch/sites/default/files/fichiers/documents/UMV/Rapport_Etude_Violence_Couple_Experience_Enfants_112024.pdf

2. Responsabilisation du parent violent

- La violence repose sur le parent violent, qui doit être responsabilisé. C'est à lui de cesser d'exiger des contacts avec son enfant, en reconnaissant les dégâts causés.
- La séparation des parents et/ou du parent violent et de l'enfant ne met pas fin à la violence : un suivi rigoureux doit être assuré et une garantie de sécurité durable apportée aux victimes.

3. Soutien au parent victime

- Soutenir le parent victime pour stabiliser l'enfant.
- Avoir des propos et des interventions claires et explicites sur ce qui est acceptable ou non, avec des décisions fermes et conséquentes.

Nous nous référons également au modèle du cycle de la violence, qui permet de comprendre ce qui se joue tant pour l'auteur ((partie au-dessus des traits dans le schéma) que pour la victime (partie sous les traits dans le schéma) ci-dessous :



Suite à un acte de violence de l'enfant (auteur ou victime), l'éducateur référent, en collaboration avec le réseau, travaille sur l'expression des émotions, les besoins non satisfaits, l'accueil de la souffrance et/ou son orientation vers des soins, des aides à la réparation que l'enfant auteur doit faire, une recherche du sens de ces violences et le rapport éventuel avec le contexte.

3.6 ELEMENTS/MODALITES SOUTENANT LE DEVELOPPEMENT PSYCHOAFFECTIF

L'approche humaniste

L'approche humaniste est fondée sur une vision positive de l'être humain. Elle cherche à relancer chez la personne sa tendance innée à s'auto-actualiser, à mobiliser les forces de croissance psychologique et à développer son potentiel.

Cette approche humaniste s'appuie sur l'expérience consciente de la personne et introduit le postulat de l'autodétermination : il s'agit de permettre à la personne de développer sa capacité à faire des choix personnels.

Pour Carl Rogers [3] et les autres théoriciens de l'approche humaniste, l'être humain est fondamentalement bon, dans le sens où il évoluera toujours positivement s'il suit sa propre expérience et prend conscience des conditionnements qui limitent sa liberté. Nous essayons ainsi de favoriser un contexte permettant à chacun de développer au maximum ses capacités (conscience et gestion des émotions et des besoins qui y sont liés, capacité de différenciation, altruisme, empathie, etc.). La vision humaniste met l'être humain au centre de ces préoccupations et s'appuie sur les expériences individuelles ainsi que sur la capacité des individus de faire des choix. Ainsi l'accompagnement des enfants et des familles se fait en fonction de leurs ressources et motivations. Il s'adapte au cas par cas en fonction de celles-ci. Cette approche demande à ce que les accompagnants puissent adapter leur cadre d'intervention, tout en assurant une certaine stabilité dans la poursuite de la mission, en tenant compte des moyens à disposition et de leur répartition avec les autres situations de façon équitable.

L'approche systémique

Cette approche nous permet de sortir d'une vision individualisée des personnes avec lesquelles nous travaillons, mais de les prendre en compte dans leurs interactions avec leur contexte.

Cette prise en compte de la complexité nous amène en tant que travailleur social à penser la co-construction comme élément fondamental de l'intervention. Nous ne visons pas la réparation mais l'accompagnement dans un éventuel processus de transformation.

L'approche systémique est un regard sur le monde qui nous permet de le considérer comme un ensemble d'acteurs en interaction., « Il ne s'agit pas de résoudre le problème posé, mais de résoudre d'abord le problème qui consiste à poser le problème » Jean-Louis Le Moigne[4]. Par exemple, lors du placement d'un enfant, ce ne sont les comportements de l'enfant qui sont la raison du placement.

L'approche systémique, et particulièrement les concepts adaptés et développés en travail social, sont utiles à plusieurs niveaux :

- Le travail avec les familles, les réseaux sociaux et les groupes d'appartenance ;
- Le travail en équipe ;
- L'interdisciplinarité et le travail en réseau.

L'enfant placé porte souvent, de son propre point de vue, la responsabilité de son placement. L'approche systémique permet de comprendre le comportement de l'enfant comme pris dans le système familial, et de travailler avec l'enfant en tenant compte de celui-ci.

Une vigilance particulière est apportée aux résonnances que la situation familiale peut induire chez chacun (éducateur, équipe, réseau). Elles permettent à la fois de mieux prendre conscience du contexte de l'enfant et d'avoir un positionnement professionnel plus adapté.

Cadre éducatif

Les enfants qui ont des troubles importants de l'attachement sont pris dans des relations paradoxales, allant de la fusion au rejet. L'enjeu éducatif est de permettre à ces enfants d'expérimenter un lien apaisant et continu, non menaçant, en d'autres mots un lien sûr.

Le personnel va porter une attention particulière à ce type de relation et il sera régulièrement proposé :

- D'utiliser un tiers dans la relation (jeu, autre personne, contes, tableau des émotions, etc.).
- De travailler en relais au sein de l'équipe.
- D'aborder la question du lien avec cet enfant lors d'une réunion hebdomadaire et d'y inviter les personnes concernées.
- De méta-communiquer sur les enjeux du lien et les ressentis des membres du personnel à ce sujet.

La thématique du lien est toujours présente dans l'analyse de l'accompagnement d'un enfant. Les capacités relationnelles de chaque enfant sont évaluées, tout comme la relation particulière qu'entretient chaque membre du personnel avec chaque enfant. Les référents sont également sollicités à ce niveau et ont pour mission de créer un lien suffisamment sécurisant avec leur référent.

La sexualité

La mixité des âges d'accueil et le passé traumatique de certains enfants sur le plan du développement psychosexuel requiert une attention particulière de l'équipe. Le respect de ces différences (âge, sexe, vécus) est capital pour la vie collective à la Maison. Il s'agit de différencier dans le quotidien les comportements normaux, de ceux qui peuvent être symptomatiques, pour apporter un accompagnement adapté. La proximité de la vie communautaire de la Maison peut favoriser des affinités particulières entre les enfants. L'équipe accepte que des enfants vivent des sentiments amoureux. Néanmoins, elle pose un interdit quant à la démonstration de comportements sexuels et/ou de couple. L'équipe fait la différence entre les comportements sexuels d'enfants pubères ou non. Les enfants peuvent vivre des caresses intimes ou masturbatoires seuls et dans l'intimité. Ces comportements sont ramenés à la normalité (répondre aux questions, sortir du malaise, rassurer, etc.).

Des discussions sont menées individuellement, pour entendre les questions que les enfants se posent sur la sexualité. Les réponses se font en fonction du niveau de développement psychosexuel des enfants ou des jeunes, en utilisant par exemple les mots qu'utilisent les enfants ou les jeunes dans leurs questions. Les réponses peuvent être apportées sur le champ, ou différées en cas de doute ou d'impossibilité d'y répondre, ou transmises à d'autres intervenants. Un lien de confiance est privilégié lors de ces échanges, de nature à rendre possible une communication après des situations de prise de risque ou lors de situations critiques.

Des supports adaptés (livres, documentaires, etc.) sont aussi utilisés pour accompagner les enfants face aux questions qu'ils se posent sur ce sujet.

3.7 ELEMENTS/MODALITES SOUTENANT LA SOCIALISATION

Vie sociale

Les enfants sont accompagnés dans leurs vécus sociaux, en les aidant à se confronter aux bénéfices et conséquences de leurs comportements. Il s'agit de leur apprendre qu'il y a des lois pour tous, des règles sociales au-dessus d'eux et également des espaces où l'individualité peut s'exprimer et la négociation s'effectuer.

Les enfants sont encouragés à entrer en relation avec le voisinage de l'institution et le milieu associatif et occupationnel régional.

Chacun peut pratiquer des sports (football, équitation, danse, etc.) et loisirs (ski, cinéma, parcs, etc.) dans les organismes de la région. La capacité de gestion des transports pour amener les enfants aux activités reste néanmoins une limite qui peut occasionner des refus d'inscription. Il s'agit aussi d'aider l'enfant à développer le réseau d'amis, en stimulant l'enfant à s'inscrire dans une activité sportive ou culturelle. Des activités peuvent permettre aussi à l'enfant d'être valorisé, de retrouver de la confiance en lui et de l'estime de lui, dont le déficit est souvent à l'origine des comportements à risque. Les compétences de l'enfant, leur développement et leur valorisation, le renforcement positif sont des moyens pour permettre à l'enfant de restaurer l'estime de lui-même.

Les enfants sont accompagnés dans leurs vécus sociaux, en les aidant à se confronter aux bénéfices et conséquences de leurs comportements. Il s'agit de leur apprendre qu'il y a des lois pour tous, des règles sociales au-dessus d'eux et également des espaces où l'individualité peut s'exprimer et la négociation s'effectuer.

Lorsque les enfants de la Maise sont invités par des autres jeunes, l'équipe s'organise pour rendre possible la visite, en informant L'ASPM de l'absence de l'enfant de la Maise s'il dort chez son ou sa camarade.

3.8 ACCOMPAGNEMENT DE LA SCOLARITE / FORMATION / ORIENTATION PROFESSIONNELLE

À la Maise, chaque enfant est accueilli dans sa singularité et accompagné selon ses capacités, ses besoins et ses aspirations. L'objectif est de construire, avec l'enfant et son entourage, un projet de vie réaliste et porteur de sens, qu'il soit scolaire, formatif ou professionnel.

Pour certains enfants, les difficultés liées à leur situation ouvrent la perspective d'un soutien à long terme, incluant une rente AI et parfois une place en institution spécialisée à l'âge adulte. Cet accompagnement vise à garantir leur sécurité, leur bien-être et leur épanouissement dans un cadre adapté.

D'autres enfants, en revanche, présentent des capacités qui leur permettent de suivre un parcours scolaire ordinaire, avec ou sans appui spécifique. Dans ces cas, l'accompagnement vise à renforcer l'autonomie et à favoriser l'inclusion dans la société et le monde professionnel.

Entre ces deux pôles, une multitude de trajectoires existent : classes spécialisées, formations adaptées, projets sur mesure. Chaque parcours est construit de manière évolutive, en tenant compte des forces de l'enfant, de ses défis, et de son rythme de développement.

À la Maise, aucun chemin n'est tracé à l'avance : l'accompagnement se fait dans le respect de chaque potentiel, avec l'ambition de donner à chacun les moyens de devenir acteur de sa vie.

3.9 ELEMENTS/MODALITES SOUTENANT LE DEVELOPPEMENT D'UN ATTACHEMENT SECURE

- **Cohérence et prévisibilité** : L'accent est mis sur les routines, les attentes claires et un environnement stable.
- **Disponibilité émotionnelle et réactivité** : L'attention est portée à la compréhension et à la réponse aux émotions des enfants, même lorsqu'elles s'expriment par des comportements difficiles.
- **Base sécurisante** : Le rôle des référents est conçu en tant que base sécurisante pour les enfants, l'intervention de l'adulte doit toujours viser l'alliance avec la partie saine de l'enfant tout en condamnant fermement la partie abusive.
- **Approche centrée sur la résilience** : La reconnaissance que les enfants ont survécu à des traumatismes et l'adaptation des soins en conséquence.
- **Soins individualisés** : L'adaptation des approches pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.

3.10 ELEMENTS/MODALITES SOUTENANT L'ACCES A L'AUTONOMIE DES ADOLESCENT·E·S

Les accompagnements s'ajustent à des réalités psychiques parfois très envahissantes. Ils passent par une forte présence adulte, des repères stables et des médiations adaptées pour soutenir les gestes du quotidien. Les échanges sont soutenus, simples et ancrés dans le concret. L'attention se porte sur le lien, le corps, les émotions, le sommeil, l'alimentation et l'usage des objets du quotidien. L'équipe s'adapte en continu à l'état du jeune, avec une vigilance partagée.

Les jeunes bénéficient de la possibilité de rentrer plus tardivement, de se préparer à manger, de passer leur permis scooter ou de préparer leur permis de conduire. Paradoxalement, nous répondons à la

demande des jeunes de passer plus de temps avec l'équipe éducative au moment où ils peaufinent la préparation de leur indépendance.

3.11 PROGRAMMES DE PREVENTION

Prévention

La prévention fait partie du quotidien institutionnel, le sentiment de sécurité que les jeunes peuvent vivre avec les adultes permet d'aborder de façon préventive des sujets en lien avec les transgressions et les risques de maltraitance. Lorsque surviennent des événements particuliers (expérience personnelle, conflit avec des pairs, etc.), les accompagnants sont en mesure de saisir l'occasion pour élargir le débat. La discussion aborde les risques, comment ils peuvent être gérés, leur sens et les pistes d'action pour y faire face.

Ces discussions peuvent être appuyées par des lectures ou des documentaires, par l'intervention de personnes spécialisées comme Profa, l'infirmière de liaison avec la Fondation de Nant, par le ou la psychologue lors des colloques éducatifs, par le superviseur ou la superviseuse, par les interventions de prévention de Police Riviera.

L'observation des comportements et des discussions au quotidien est relatée dans le journal de bord. Elle est ensuite reprise lors des réunions, afin de cerner s'il y a des signes ou des symptômes inquiétants (physiques, psychosomatiques, retard du développement, troubles comportementaux, troubles psychiques, difficultés relationnelles, attitude des parents). Il en résulte la mise en place d'objectifs individuels.

L'équipe est attentive à ne pas banaliser ces comportements, ni à les dramatiser ; la vigilance aide à repérer le sens des comportements à risque et les besoins sous-jacents.

La prévention passe par un travail de lien, de stabilisation et de valorisation, à partir de ce que le jeune peut mobiliser. Des activités simples, choisies avec lui, peuvent favoriser un apaisement ou un sentiment d'utilité. L'inscription dans une routine, la mise en confiance dans une relation, ou le fait de réussir une petite tâche peuvent déjà soutenir l'estime de soi. L'équipe repère les micro-compétences et s'appuie sur elles pour renforcer une image de soi souvent abîmée.

Multimédias

Les usages multimédias font l'objet d'un encadrement étroit, en lien avec les recommandations fédérales et les besoins spécifiques des jeunes. L'équipe soutient une utilisation plus consciente et contenue, en travaillant les fonctions que remplissent ces outils pour le jeune (fuite, apaisement, contrôle, lien social...). Des temps d'échange permettent d'aborder les contenus consultés, les émotions suscitées, les excès ou les difficultés rencontrées. Ce travail vise à limiter les usages compulsifs, prévenir les risques (harcèlement, isolement, emprise) et ouvrir d'autres espaces d'intérêt ou de plaisir.

3.12 ACCOMPAGNEMENT DE LA SANTE MENTALE ET SOMATIQUE

La santé

Au sein de l'équipe d'accompagnement est engagé un infirmier-accompagnant ; cette fonction permet de porter une attention particulière aux soins psychiques, somatiques et médicamenteux apportés aux enfants.

Les enfants sont suivis par un médecin externe, choisi en accord avec la famille. Ce médecin articule les différents suivis médicaux.

La distribution des médicaments s'effectue selon les prescriptions inscrites dans le DSI qui relate toutes les posologies et leur suivi. Les référents sont responsables de la mise à jour et de la justesse des informations en lien avec les prescriptions médicales.

Une pharmacie, destinée à faire face aux petites urgences (plaies, bosses, brûlures, maux de ventre...) est stockée dans un placard, fermé à clé, dans le bureau des éducateurs, fermé également à clé ; la pharmacie est constituée sous la responsabilité des infirmiers de la structure. Sa gestion est également assurée par l'infirmier de l'équipe. Les médicaments stupéfiants (Medikinet, Risperidon, ...) sont dans un coffre à code dans la pharmacie.

Le 145, numéro du centre antipoison, est affiché au bureau ; l'appel de ce numéro est indiqué notamment en cas d'erreurs dans la médication distribuée aux enfants.

Les enfants sont périodiquement informés de la procédure d'urgence à suivre en cas d'un malaise de l'adulte en charge de leur surveillance : ils doivent appeler le 144 avec un téléphone de la Maison, le téléphone de la cuisine est en accès libre.

La gestion des soins s'effectue selon les procédures médicales.

La pédopsychiatrie

Chaque enfant bénéficie d'un suivi thérapeutique dans le cadre de la Fondation de Nant ou en cabinet privé.

La communication avec le thérapeute du jeune se fait dans le cadre des réseaux, et suivant les situations, par mail, par téléphone, ou en invitant l'éducateur aux séances de thérapie de l'enfant. Réciproquement, l'éducateur peut inviter le thérapeute à la réunion éducative qui concerne l'enfant. Les thérapeutes des enfants sont sollicités pour évaluer les besoins des enfants au sujet du cadre des visites des parents.

Les ASPM peuvent aussi proposer que les thérapeutes des parents se joignent au réseau d'intervention, afin d'apporter un point de vue supplémentaire sur la situation familiale et plus précisément du parent.

Traitements thérapeutiques

L'indication d'un traitement thérapeutique est toujours abordée avec l'autorité parentale ainsi que le réseau d'accompagnement de l'enfant placé.

Lorsque l'enfant arrivant a déjà un suivi, l'équipe éducative essaie de garantir la continuité de celui-ci. Si ce n'est pas possible, ou dans le cas d'une nouvelle indication de traitement, l'équipe s'adresse à l'Espace Santé de Rennaz de la Fondation de Nant.

3.13 REGLEMENT

Les principes, les lignes directrices et les valeurs qui fondent l'accompagnement des enfants, ainsi que les attentes qui en découlent et envers lesquelles chaque collaborateur-trice s'engage sont définies au sein d'un document intitulé « les fondamentaux à St-Martin ». Chaque collaborateur doit en prendre connaissance et signer un engagement à les respecter.

En résumé, il stipule qu'à la Fondation St-Martin (Fondation) notre responsabilité est d'accueillir et d'accompagner des enfants qui ont vécu ou vivent des traumatismes du fait de maltraitances subies ou vécues notamment dans leur contexte familial. Ils sont placés chez nous et/ou accompagnés à domicile car ils sont en danger dans leur développement physique et psychique. De ce fait, les enfants que nous accueillons ont de la difficulté à gérer leurs émotions et ils sont amenés à remettre en scène les

violences ou les abus qu'ils ont vécu, parfois avec des troubles de l'attachement. Cette mise en scène est une opportunité précieuse de travailler avec ces enfants sur ces problématiques qui les hantent en leur apportant des réponses éducatives adaptées de la part des collaborateur-trices. Ce travail d'accompagnement dans le contexte de protection de l'enfance nécessite des connaissances spécifiques en lien au développement de l'enfant et à la psycho traumatologie, ainsi que des méthodes éducatives et de soins adaptées, une posture ancrée, accueillante et sécurisée, une grande capacité réflexive et une remise en question constante.

La charte résume ce qui est attendu, à savoir :

Engagement et Responsabilités

Chaque collaborateur-trice de la Fondation St-Martin s'engage à respecter et mettre en pratique les principes fondamentaux de l'institution. L'engagement repose sur une implication personnelle forte dans l'accompagnement des enfants, en garantissant leur sécurité et en favorisant leur développement émotionnel.

Besoin d'attachement et disponibilité

Les collaborateur-trices doivent favoriser la création de liens d'attachement sécurisés avec les enfants, tout en veillant à maintenir leur propre équilibre personnel. Il est attendu de chacun-e une implication authentique, tout en préservant sa vie privée et en veillant à sa propre santé mentale et physique.

Protection et sécurité

L'environnement offert aux enfants doit leur garantir une sécurité affective et physique. Le personnel est tenu de répondre aux comportements difficiles par des approches appropriées, préférant les techniques de désescalade et de régulation émotionnelle, et d'intervenir de manière concertée en cas de violence.

Approche théorique et terminologie

Les interventions sont basées sur les approches systémique, humaniste et psycho traumatologique. Un langage adapté et respectueux de l'histoire des enfants est de rigueur, en évitant les termes susceptibles de raviver des traumatismes.

Valeurs fondamentales

La Fondation repose sur trois valeurs principales :

- **Inclusion** : Respect et accueil de la diversité sociale et culturelle.
- **Participation et co-construction** : Engagement collectif et concertation dans les prises de décisions.
- **Respect environnemental** : Promotion d'une approche écoresponsable dans toutes les activités de la Fondation.

Posture professionnelle

Les collaborateur-trices doivent adopter une posture bienveillante, favorisant un climat de confiance, tout en restant professionnels-lles et rigoureux-ses. La collaboration et la solidarité entre collègues sont essentielles pour assurer un accompagnement cohérent des enfants.

Engagement personnel

Chaque collaborateur-trice signe un formulaire d'engagement, attestant de sa volonté de respecter les valeurs et pratiques définies par la Fondation St-Martin. Cet engagement inclut la responsabilité de

signaler toute difficulté rencontrée dans l'accompagnement des enfants et de participer aux espaces de réflexion collective.

3.14 SYSTEME DE REPONSE AUX TRANSGRESSIONS

Philosophie de la conséquence (sanction)

La recherche des limites fait partie du processus normal d'apprentissage et de développement de l'adolescent. Les transgressions du cadre institutionnel sont analysées attentivement par l'équipe et sont transmises au réseau en cas de comportements à risque.

L'action éducative auprès des jeunes séjournant à la Maise ne prend sa place et son efficacité que si elle se trouve ancrée dans un cadre clair et sécurisant. Le cadre institutionnel est nécessaire car il comporte une fonction essentielle de contenant, il permet de structurer et d'organiser la vie commune et individuelle ainsi que le travail éducatif.

L'équipe de la Maise considère les limites imposées et leurs transgressions d'un point de vue global et évolutif. Elle prend en compte chaque adolescent dans sa spécificité, en particulier celle de son vécu, de son milieu familial et de ses compétences particulières. L'équipe d'accompagnement mène une réflexion sur le sens que peut avoir une transgression pour cet adolescent dans son contexte.

La réponse apportée à chaque transgression tient donc compte de sa gravité, d'une éventuelle mise en danger, ainsi que du passé du jeune. Elle est adaptée à chaque comportement transgressif. La réponse peut être un simple rappel à l'ordre, ou une « conséquence » imposée par l'équipe sur place ce jour-là. Selon la gravité de la transgression et la mise en danger de soi ou d'autrui l'équipe peut recourir aux équipes d'urgences comme police et ambulance.

Nous préférons le terme de « conséquence » à celui de « sanction », car la conséquence vise à établir un lien direct entre la tâche qui va être demandée à un jeune du fait de cette transgression et la transgression elle-même. Le but est de permettre à l'adolescent de mieux comprendre pourquoi son comportement est inapproprié, et l'impact que celui-ci peut avoir sur lui et les autres.

Si la transgression est estimée plus grave, induisant une conséquence se déroulant sur plus d'un jour, la décision se prend en colloque. Toutes ces conséquences sont élaborées et décidées collectivement, sur le moment ou lors du colloque, afin d'éviter des conséquences arbitraires.

Selon les capacités du jeune, une réparation peut être demandée. Les sanctions sont communiquées aux jeunes une fois déterminées par l'équipe. La retenue d'argent ou une diminution du temps d'internet sont des conséquences concrètes et compréhensibles, qui fonctionnent bien.

La violence

Les comportements violents sont interdits dans les relations entre les personnes qui se trouvent à St-Martin et envers les objets. Une distinction est néanmoins effectuée entre les degrés de violence dans les comportements violents, destruction de matériel, des insultes, des moqueries répétitives, des voies de fait, etc. Une conséquence est attribuée à chaque comportement violent en fonction de sa gravité. Si le comportement violent met en danger l'enfant ou autrui, le personnel suit le protocole d'intervention physique (point 9 du classeur). Suivant la gravité et l'impact du comportement violent sur une victime, un processus peut être engagé pour séparer l'auteur et la victime de la violence (voir protocole en cas de maltraitance point 9 du classeur), et éventuellement un signalement à la Police.

L'équipe éducative considère que l'auteur de violence a la responsabilité de son comportement, mais veille à ce que l'enfant ne s'identifie pas à cette violence.

Suite à un acte de violence de l'enfant (auteur ou victime), l'éducateur référent, en collaboration avec le réseau, travaille sur l'expression des émotions, les besoins non satisfaits, l'accueil de la souffrance et/ou son orientation vers des soins, des aides à la réparation que l'enfant auteur doit faire, une recherche du sens de ces violences et le rapport éventuel avec le contexte. La réparation se fait envers la Maison ou la Fondation, et non envers une victime, ce serait inscrire ce comportement dans le cycle de la violence ; le prix à payer de la violence est la réparation, l'auteur de violence peut recommencer.

Cet acte violent est aussi repris avec les enfants concernés et le groupe, pour que chacun puisse mettre des mots sur ce qu'il a vécu, et que les autres puissent l'entendre.

3.15 MODELE DE CONTENANCE DES DEBORDEMENTS EMOTIONNELS

Cadre éducatif

Le cadre éducatif de la Maise a pour fonction d'être contenant, sécurisant et suffisamment stable pour assurer la protection de chaque enfant ; il doit aussi lui permettre de pouvoir amener sa contribution à l'évolution de ce cadre, à le rendre plus adapté, dans le souci de lui permettre de se développer favorablement.

Il permet aussi aux enfants de remettre en scène les événements traumatisants, et à l'équipe éducative d'apporter des réponses à ces comportements, en proposant ainsi aux enfants un éclairage différent sur ces problématiques.

Soutien au développement

Le soutien au développement de l'enfant est au cœur de la mission de la Fondation. Il consiste à permettre à l'enfant de se (re)construire après les traumatismes vécus afin qu'il reprenne ou poursuive son développement. Ceci en lui offrant un cadre sécurisant, continu, accueillant et sans jugement. Il s'agit de remettre les besoins de chaque enfant au centre des préoccupations, de s'appuyer sur ses capacités et ses désirs, pour qu'il devienne acteur de son existence et puisse construire son avenir.

3.16 TRAITEMENT DE LA PAROLE DU/DE LA MINEUR·E

Espace de parole

- Avant l'arrivée d'un enfant, un référent prend le temps de lui expliquer le fonctionnement de l'institution. Il aborde la perspective de l'élaboration d'un projet éducatif individualisé. Ce référent lui explique également les outils participatifs (réunion de Maison, possibilité de donner son avis, de proposer des activités, d'exposer son point de vue avant les réseaux, etc.).
- L'enfant est informé des coordonnées des personnes qui l'accompagnent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Maise, ainsi que ses moyens de les contacter et de recourir à leurs services.
- Dans les premières semaines d'accueil, le référent rappelle le fonctionnement de l'institution à l'enfant. Un outil (dessin, cahier, feuille, etc.) est mis à la disposition de l'enfant pour lui permettre d'évaluer ce qu'il maîtrise et a intégré, ainsi que ce qu'il peut amener au fonctionnement de la Maise (ses compétences, valeurs, règles...).
- L'équipe met son attention sur la participation des enfants à l'évolution de leur contexte de vie, à l'anticipation des événements et changements à venir, et à la possibilité d'autodétermination.
- Chacun peut donner son avis sur différents aspects de la vie à la Maison (problème relationnel avec un enfant ou un adulte, idée d'activité, remise en question de point de fonctionnement, malaise dans certaines situations...).
- Il existe ainsi la possibilité pour un enfant de s'adresser à tout moment à un adulte présent (éducateurs, stagiaires, civilistes, directeur).
- Les enfants peuvent aussi appeler Juris Conseil Junior, association qui propose des avocats aux enfants, pour des conseils et des aides gratuites (les informations pour ce contact sont affichées dans la Maise et sont au point 7 du classeur).
- Les espaces de parole ne garantissent pas pour autant que l'enfant soit capable de faire part des difficultés qu'il rencontre. Dans ce cas, les éducateurs vont proposer des interprétations à choix, afin que l'enfant puisse se retrouver dans les propositions de compréhension offertes par l'adulte.
- L'enfant peut aussi en tout temps demander à contacter son ASPM. Le numéro de téléphone de chaque ASPM est affiché à la salle à manger.
- En interne, la direction peut aussi être sollicitée par un enfant s'il rencontre des difficultés et qu'il n'arrive pas à les résoudre avec l'équipe éducative.

L'accompagnant parental passe également régulièrement à la Maise de manière informelle et peut être interpellé librement par les enfants.

Communication interne

A l'interne, le personnel de la Maise considère la communication comme primordiale afin de garantir un suivi visible et rigoureux des situations. Elle dispose de plusieurs outils de communication.

- La plateforme informatique « DSI » est une plateforme sécurisée où se trouvent toutes les informations personnelles concernant les enfants et les familles, notamment les rapports demandés par le DGEJ ou par la justice, les décisions judiciaires, les rencontres de réseau et le journal de bord. Chaque collaborateur y accède au moyen d'un nom d'utilisateur et un mot de passe personnel.
Journal de bord : une rédaction synthétique est effectuée quotidiennement concernant les informations d'organisation et de coordination, ainsi que des événements particuliers pour un enfant ; avant chaque prise de service, le collaborateur doit en prendre connaissance. Les enfants sont au courant de cette trace écrite quotidienne et ont le droit de lire les notes qui les concernent, accompagnés par leur référent.
- Les fiches enfant : une fiche de chaque enfant se trouve également dans le classeur de l'enfant qui est gardé sous clef au bureau, contenant ses documents officiels, médicaux, scolaires etc. Au départ de l'enfant, les documents le concernant sont remis à qui de droit. Tous les documents (numériques et imprimés) sont détruits dans les six mois après le départ de l'enfant.
- Procès-verbaux (PV) : lors de chaque réunion, un PV est rédigé puis enregistré sur la plateforme DSI.
- Agenda : un agenda électronique FAMCAL partagé est utilisé pour l'ensemble des rendez-vous concernant la Maise et les jeunes; chaque collaborateur peut y accéder avec son téléphone portable, au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe communs. Le contenu de l'agenda est reporté sur un planning papier A3 hebdomadaire, édité le mercredi avec en plus les menus et les activités prévues dans la semaine. Ce dernier est mis chaque mercredi pour une semaine.
- Threema : cette application est utilisée (application sécurisée dont les données sont chiffrées et gérées en Suisse) par l'équipe éducative comme messagerie individuelle entre professionnels. Un groupe est créé pour l'équipe éducative. Il est utilisé principalement pour l'échange de photos. Il s'agit d'un espace de partage entre les adultes et les enfants.
- Courrier électronique : chaque collaborateur a une adresse mail professionnelle, avec laquelle il communique avec les partenaires du réseau (ASPM, parents, école, psychologues, etc.). Chaque collaborateur crée une signature électronique standardisée.
- Un rapport est rédigé par l'éducateur référent de l'enfant avant chaque réseau
- Un PV de chaque réseau est rédigé par le référent de l'enfant, dans lequel figurent les personnes présentes, leurs différents arguments et les décisions prises par L'ASPM. Ce PV peut être transmis à L'ASPM sur demande. Ces documents sont sauvegardés dans le dossier informatique (DSI) de l'enfant.
- Une newsletter mensuelle permet d'informer le personnel sur les évolutions et changements au sein de la Fondation.

Droits de l'enfant

Des affiches dans la Maison informent sur les droits des enfants placés (droit à la sécurité, au signalement d'abus, aux activités extérieures, à la protection par les institutions, etc.). Des petites bandes dessinées sur le même thème sont également proposées.

Nous offrons aussi aux enfants des moments de discussion où sont repris ces droits et durant lesquels les enfants ont la possibilité d'adresser leurs questions ou revendications envers l'institution et leurs conditions de vie.

3.17 TRAITEMENT DES EVENEMENTS GRAVES

Gestion de situations de crise

Une « cellule de crise », ou une « cellule de soutien », est mise en place lorsqu'une situation (ponctuelle ou chronique) met en difficulté un enfant, un parent, un collaborateur ou l'équipe.

Ces crises peuvent aussi concerner d'autres situations : crise entre enfants, entre enfants-adultes, adultes entre eux ou individuellement (abus, suspicion d'abus, maltraitance, fugue/disparition/enlèvement, décès, épidémie/intoxication, décompensation, incendie, accident grave, violence/agression grave, catastrophe naturelle, etc.).

Pour solliciter la mise en place de la cellule de crise :

- Un enfant peut s'adresser aux collaborateurs, au RU, au directeur ou à son ASPM pour signaler un événement grave ;
- Un parent peut s'adresser aux collaborateurs, au RU, au directeur ou à L'ASPM de son enfant pour signaler un événement grave ;
- Un collaborateur peut s'adresser au RU, au directeur, à un membre du Conseil de Fondation ou à la personne de confiance rémunérée par la Fondation pour signaler un événement grave ;
- Un partenaire, ou une personne extérieure à la Maise peut s'adresser à un collaborateur qui alertera le directeur ;

La procédure en cas de maltraitance ou de soin dangereux est affichée dans le bureau de l'équipe d'accompagnement. Un document simplifié et adapté au langage des enfants est également affiché dans le réfectoire.

De manière passagère ou durable, des personnes peuvent se trouver dans des situations personnelles ou professionnelles difficiles, objectives ou subjectives (usure, mauvais traitements, mobbing, limite personnelle, surcharge, etc.) Dans ce cas, elles peuvent faire appel à de l'aide par le biais de la mise en place d'une cellule de soutien à l'interne, ou d'une supervision individuelle, financée en partie par l'institution après accord.

Il est aussi possible que les autres employés voient un collaborateur en difficulté et demandent la mise en place de la cellule de soutien.

Détection de la maltraitance

L'équipe s'appuie sur la recherche de signes qui peuvent être des symptômes de maltraitance :

- Physiques et psychosomatiques : hygiène, négligence, énurésie, encoprésie, plaintes somatiques, marques sur le corps, cauchemars, troubles alimentaires, etc.
- Retard de développement : difficultés d'apprentissage, troubles du raisonnement, du discours, du langage, du sens kinesthésique, etc.
- Troubles comportementaux et psychiques : dissociation, transgression du cadre, des limites, dérange les autres ou est « absent », troubles de l'attention, langage non adapté, violence, passivité, etc.
- Difficultés relationnelles : a de la difficulté à être en lien.
- Avec le groupe de pairs : isolement, rejeté systématiquement, dénoncé par les autres, entraîne les autres dans des comportements à risque.
- Avec l'adulte : recherche de contact et d'attention soutenue voir exclusive, ou évite le contact (visuel aussi), réaction de terreur face à l'autorité.

- Attitude des parents : ce que le professionnel voit, entend, observe dans la relation parent-enfant (phénomène d'emprise séductrice ou terroriste, empathie faible ou inexistante avec l'enfant, pas de différenciation des besoins enfants adultes, projections sur l'enfant...)

Les cas de figure qui peuvent se présenter :

- Un enfant a subi de la maltraitance dans son contexte familial
- Un enfant a subi de la maltraitance au sein de la Maise, à l'école ou à l'extérieur
- Une enfant a été acteur de maltraitance

En cas de soupçon ou de maltraitance avérée, le collaborateur se fie au protocole en cas de maltraitance envers un enfant.

Acte d'ordre sexuel (AOS)

L'équipe travaille à distinguer ce qui peut relever de jeux sexuels normaux et relever de comportements symptomatiques d'abus vécus auparavant. Elle le fera en veillant à mener ses investigations par des questions ouvertes, en relançant éventuellement par des « est ce que tu veux m'en dire plus ? », mais en prenant garde de ne pas induire de réponse. Le dessin peut-être une aide précieuse pour que l'enfant puisse expliquer ce qui s'est passé.

L'éducateur reformule à l'enfant ce qu'il a compris, demande la validation par l'enfant, et choisit avec l'enfant les mots qui seront utilisés pour informer les personnes concernées (parents, AS, thérapeutes...).

Si des comportements d'abus sont suspectés ou avérés, la présence des critères suivants est recherchée : différences d'âge de 3 ans, pratique sous contrainte ou emprise, comportement compulsif, enfant âgé de plus de 10 ans. Le système des drapeaux (Santé Sexuelle Suisse) est utilisé pour évaluer le degré de gravité d'un Acte d'Ordre Sexuel.

Le cas échéant, la mise en protection de la victime peut être décidée par l'éloignement provisoire ou définitif de l'auteur. La cellule de crise est sollicitée. L'ASPM, l'UPAS, le service médico-légal de la brigade des mineurs sont informés. Les suites à donner sont décidées avec ces partenaires.

Une démarche d'accompagnement de l'enfant par le référent est mise en action, de façon similaire à celle entreprise avec les enfants victimes et auteurs de violence.

3.18 PROCEDURE ET ACCOMPAGNEMENT EN CAS DE FUGUES

Fuite ou disparition

L'absence de l'enfant à un rendez-vous à l'extérieur, à son retour à la Maison ou s'il fausse compagnie à la personne qui l'accompagne, déclenche la procédure de situation de fuite ou de disparition. La procédure ci-dessous est affichée à la Maison et à l'administration.

Procédure

1. Si une des situations ci-dessus survient, un éducateur en fonction met en route la procédure. La hiérarchie est informée de la situation dès que possible.
2. La potentialité de la mise en danger de l'enfant est évaluée, pour lui-même ou pour les autres : si une mise en danger est potentielle, l'avis de fuite est envoyé immédiatement. Dans le cas contraire, des recherches sont entreprises par le personnel en fonction.

3. Si l'enfant n'est pas retrouvé dans un délai d'1 heure et qu'il ne donne pas de nouvelles, l'avis de fuite est envoyé par mail à l'adresse brp@vd.ch. L'avis de fuite est prérempli et comporte une photo récente de l'enfant.
4. La hiérarchie organise la prise de contact avec les personnes utiles en fonction de la situation (famille, copains, école, etc.)
5. Si la disparition se poursuit, la cellule de crise est activée et reprend la situation en main (voir cellule de crise).
6. Dès que l'enfant est retrouvé, les personnes concernées sont prévenues, une révocation de l'avis de fuite est envoyée à la BRP.
7. Une réflexion est menée avec l'ASPM et le réseau pour tenter de comprendre la situation.

Les avis de fuite sont pré remplis, mis au bureau des éducateurs, un exemplaire est dans chaque voiture et enregistrés sur le DSI.

4 TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

4.1 PRINCIPES, MODES ET ESPACES DE COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Introduction

Les enfants placés à la Maise le sont en conséquence de dysfonctionnements familiaux graves. Il y a donc lieu de prendre en compte le contexte familial dans leur accompagnement et de construire avec les parents le projet de l'enfant, dans la mesure de leurs capacités et compétences parentales. Celles-ci sont évaluées tout au long du placement par les différents professionnels qui entourent la famille, de sorte à favoriser la compréhension de l'histoire et des éléments essentiels de la vie de l'enfant et de lui offrir des relations familiales favorisant son bon développement.

Les parents sont dans une grande majorité d'anciens enfants qui ont subi des maltraitances. Pour des raisons diverses et personnelles, ils n'ont pas été suffisamment résilients et n'ont pas pu développer des capacités parentales nécessaires pour élever leurs enfants, ils n'ont pas pu stopper les transmissions intergénérationnelles de la violence et autres difficultés entravant leurs responsabilités parentales. L'idéalisation du lien de filiation biologique dans notre société vient s'ajouter à la complexité inhérente au contexte de protection et à l'évaluation des ressources familiales. Il en résulte que les parents sont souvent mis en échec faute de considération de leurs limites dans leurs facultés à protéger leur-s enfant-s et plus largement de l'absence plus ou moins complète de capacités parentales. Ces parents ont développé par leur histoire et leurs propres « pathologies », parfois renforcée par le système de protection, des stratégies de défenses psychologiques telles que le déni, les contre-attitudes, le clivage, etc. qui viennent complexifier la compréhension de l'établissement d'un cadre relationnel favorable au développement de l'enfant.

Sur le même principe que l'accompagnement de l'enfant en psychotraumatologie (chapitre 3) et du schéma l'expliquant (rouge, vert, bleu), « ce modèle est une représentation du morcellement psychique lors de traumatisme complexe, il postule que, dans le cas des parents auteurs de maltraitance, trois parties distinctes sont identifiables.

Tout d'abord, la partie verte représente la partie résiliente du parent. C'est le parent qui, malgré son histoire personnelle, parvient à remplir une partie de sa fonction parentale. En tant qu'accompagnant-e parental-e, il est essentiel de reconnaître et de valoriser cette résilience, de faire alliance avec elle.

Ensuite, la partie bleue évoque les blessures et les traumatismes non résolus du parent, enracinés dans des expériences traumatisantes de son enfance. C'est là que résident les émotions douloureuses, les souvenirs traumatisants et les réactions émotionnelles intenses. L'accompagnant-e parental-e doit accueillir cette partie avec empathie et compréhension, en offrant un espace sûr où le parent peut explorer les aspects de son passé et les sentiments qui en découlent. Il/elle pourra ainsi établir un lien entre sa réalité passée et actuelle dans son rôle parental et celle de son enfant placé au foyer.

Enfin, la partie rouge représente l'introjection des schémas abusifs et violents qui ont été intériorisés et que le parent maltraitant reproduit sans parvenir à les contenir. Pour l'accompagnant-e parental-e il s'agit de mettre un STOP à cette partie, de ne pas tolérer ou justifier les comportements violents, tout en encourageant le parent à retourner dans sa partie verte, celle de la résilience et du potentiel de changement. Mettre un STOP à la partie rouge implique également de reconnaître que les violences que le parent a subies par le passé sont inacceptables. C'est lui rendre sa dignité, en affirmant fermement que ces comportements ne peuvent être tolérés ni justifiés.

L'accompagnant-e parental-e se trouve ainsi engagé dans une danse subtile entre l'empathie envers les blessures symbolisées par la partie bleue et la nécessité ferme de mettre un STOP aux comportements abusifs représentés par la partie rouge. Il/elle doit également travailler en alliance avec

la partie verte du parent, celle de la résilience, et la renforcer. Tout au long de cet accompagnement, il-elle doit garder avec lui-elle l'image de *l'enfant réel*, afin de ne pas être submergé par *l'enfant blessé* du parent.⁷ »

L'accompagnement parental

Aussi, l'enjeu de la rencontre avec les parents est ~~de~~ de les reconnaître là où ils en sont et de proposer un accompagnement qui puisse mettre en lumière leurs limites et ressources. Il s'agit de travailler avec eux et à terme sur leurs difficultés personnelles (dépendance, violence, abus, insécurité, etc.) qui interagissent avec l'exercice de leur fonction parentale.

Ce travail d'accompagnement nécessite une disponibilité spécifique pour le parent. Pour ce faire, un-e accompagnant-e parental-e est engagé-e spécifiquement et uniquement pour l'accompagnement des parents. Il-elle se rend sur le terrain des parents et intervient directement avec eux dans leur environnement, hors de la présence de leur(s) enfant(s). Il s'adapte à la disponibilité du parent et à sa mobilité. De par sa fonction différenciée des personnes qui accompagnent l'enfant au quotidien, l'accompagnant parental peut créer une véritable alliance avec le parent.

Les visites au domicile familial permettent aussi au parent d'être accompagné et soutenu dans une reprise de sa vie au quotidien sans l'enfant. L'enfant placé est soulagé de savoir que son parent bénéficie de cet accompagnement, ce qui lui permet de s'occuper de lui ; il accepte ainsi mieux de l'aide pour être libéré petit à petit de la culpabilité qu'il peut ressentir par rapport à son placement. L'accompagnant parental, suivant les situations, peut rencontrer les enfants avec leur référent pour leur donner des nouvelles des parents et expliquer le travail qu'il fait avec eux.

Ce travail de l'accompagnant permet aussi d'affiner la proposition de droit de visite proposé aux parents, en fonction de ses capacités et compétences, pour qu'il soit bénéfique pour le développement de l'enfant.

L'accueil de l'accompagnant parental permet ainsi au parent un espace pour « s'accueillir lui-même », dans son histoire et ses propres souffrances, afin d'ouvrir une fenêtre de compréhension sur la situation de son enfant.

Cette relation permet également une évaluation par le parent des conditions de placement de son enfant, ainsi que des moyens mis en œuvre.

L'accompagnant parental est précieux pour expliquer aux parents la mise en place de ce droit de visite, pour leur permettre de mieux le comprendre et l'accepter, et de mieux appréhender les besoins de leur enfant.

Evaluation de la fonction parentale

L'évaluation de la fonction parentale s'effectue en réseau, au travers des observations de l'équipe éducative et de l'accompagnant parental, à l'aide de deux outils (référentiel de danger-indicateurs de changement et évaluation de la fonction parentale). L'évaluation de chaque item renseigne sur les capacités et les compétences parentales. Elle porte également sur la capacité du parent à collaborer, à se remettre en question et à entrer dans un processus de changement. Cette évaluation est complétée par le point de vue du thérapeute de l'enfant, et de celui du parent le cas échéant et a pour objectif de déterminer un cadre relationnel parent-enfant qui vise à être bénéfique pour l'enfant.

⁷ Article rédigé par Noemi Carparelli, psychologue FSP, dans le cadre du cursus de formation certifiante GBM-psy 2022-2024

Suivant son expérience et différents apports théoriques, la Fondation St-Martin a été amenée à différencier les capacités des compétences en ce qui concerne l'évaluation de la fonction parentale.

Les capacités en tant que telles sont présentes ou non chez le parent. Il s'agit par exemple de la capacité d'un parent à être en empathie avec son enfant, à se différencier ou à être conscient de ses besoins spécifiques et à les prioriser. Ces aptitudes sont difficilement réhabilitables et requièrent un travail thérapeutique conséquent, qui risque de prendre plus de temps que celui nécessaire à l'enfant pour grandir.

Les compétences peuvent quant à elles s'acquérir et/ou se mettre en pratique par le biais d'un accompagnement éducatif et/ou thérapeutique. Il s'agit d'actes du quotidien comme l'exercice de l'autorité, le respect des rythmes, de l'équilibre alimentaire, le suivi des devoirs, le respect des espaces, etc.

Accueil à la Maise

Au regard des très grandes difficultés rencontrées par la plupart des parents dans l'exercice de leur fonction parentale, la Maise n'accueille pas les parents sur place, même si certains parents pourraient l'être, par souci d'équité avec les enfants dont les parents ne sont pas en mesure d'être accueillis.

Les parents qui peuvent bénéficier de visites accompagnées sont accueillis dans les locaux à Blonay, ils peuvent avoir la possibilité de venir s'occuper de leur enfant, de préparer un repas, ou simplement de faire une visite.

En principe, un éducateur-trice accompagne la visite, dans le but de garantir la sécurité des enfants et le soutien nécessaire aux parents.

Intervention dans le milieu de vie

Des visites au domicile des parents peuvent être organisées avec les enfants, notamment si un retour à domicile est envisagé. L'éducateur de référence participe à cette visite. Comme pour les visites à la Maise, la visite est préparée avec le(s) parent(s).

4.2 PRISE EN COMPTE DE L'AUTORITE PARENTALE DANS LES DIVERS SECTEURS CONCERNES DE LA VIE DU/DE LA MINEUR·E

Décisions importantes

Les décisions importantes concernant l'enfant, comme le choix du pédiatre, les traitements thérapeutiques, ou la mise en place d'une FAR, sont prises en accord avec les détenteurs de l'autorité parentale.

Communication

Les détenteurs de l'autorité parentale sont informés du fonctionnement de l'institution et des étapes du placement de l'enfant dès le processus d'admission. Ils reçoivent un dossier d'information explicatif du fonctionnement institutionnel à l'admission.

4.3 IMPLICATION DES PARENTS DANS LA VIE COURANTE DES ENFANTS

Participation à la vie quotidienne

Comme la plupart des parents ne viennent pas directement sur place, les référents de l'enfant prennent un moment hebdomadairement pour contacter et échanger sur le vécu de l'enfant dans son quotidien.

Il est important de noter que le degré d'implication des parents est **adapté à chaque situation** et vise toujours l'intérêt supérieur de l'enfant.

4.4 MODALITES D'APPLICATION DU DROIT DE VISITE PRESCRIT PAR L'AUTORITE DE PROTECTION DE L'ENFANT

Le droit de visite de la famille

Pour chaque enfant, la question du droit de visite se pose tout au long du placement. L'enjeu est d'évaluer le type de visite et quelle fréquence est utile au développement de l'enfant.

Un travail en partenariat rapproché se fait avec les partenaires du réseau pour évaluer les modalités de la relation parent-enfant, où les questions suivantes se posent :

- Maintien ou non du contact ? Le fait de couper tout contact semblerait se révéler néfaste à long terme pour l'enfant, privant l'enfant d'une occasion de travailler concrètement sur sa relation avec son parent.
- La modalité de mise en contact (courrier, téléphone médiatisé ou non, visites médiatisées ou non ?)
- Mise en place éventuelle d'un médiateur extérieur à la Maise pour encadrer les visites (EPRA, AEMO, thérapeute de l'enfant et/ou du parent, ASPM).
- Le rythme et la durée des visites ?

Au final, c'est l'Autorité de protection, parfois l'ASPM en délégation, qui fixe le cadre des visites en fonction de la situation, de l'évaluation de la Maise et du réseau de partenaires (lieu, encadrement, etc.).

Cas particulier des visites médiatisées

L'objectif est que l'enfant puisse en retirer des bénéfices, tout en se rendant compte des besoins d'accompagnement de son parent et de ses difficultés. Il s'agit d'aider le parent à donner le meilleur de lui-même lors de ses visites tout en assurant la sécurité de l'enfant, physique et psychologique.

Depuis juin 2020, à la Fondation St-Martin, la fonction d'intervenant dans les visites médiatisées est tenue par des éducateurs qui ne font pas partie de l'équipe de la Maise. Cette équipe porte le nom d'EPRA (Enfant Parent Relation Accompagnée).

Cela permet au personnel qui gère ces moments de visite de ne pas être perçus comme des rivaux par les parents, de ne pas être interrogés ou pris à partie à propos de ce qui se passe à la Maise; ils peuvent ainsi rester concentrés sur la relation enfant-parent et mieux aider chacun à profiter de la visite.

Pour mettre en place les visites, les intervenants rencontrent séparément L'ASPM, les parents et les enfants, puis signent avec les parents une charte des visites avec les objectifs généraux, et des objectifs spécifiques à chaque situation. Les visites sont mises en place dans un rythme adapté à chaque situation. La visite se déroule dans un espace extérieur à la Maise, à Blonay, dans des locaux spécialement aménagés. La visite est menée par deux intervenants, ce qui permet aux enfants et aux parents d'être accompagnés individuellement, en ayant chacun un moment d'échange avant et après la visite. Cela permet aussi de terminer plus confortablement la visite quand celle-ci doit être interrompue.

Les observations, avant, pendant et après les visites sont consignées sur le journal de bord de l'équipe d'EPRA. L'impact des visites sur le quotidien des enfants est observé par l'équipe de la Maise.

Un bilan est effectué périodiquement avec L'ASPM référent de l'enfant. Un rapport lui est alors remis, qui rend compte des diverses observations, regroupées par thèmes, comme la qualité de

communication, les manifestations d'affection, le rôle différencié de chacun, l'impact des visites sur l'enfant. Ce bilan est un des éléments qui permet de moduler le rythme et la longueur des visites pour que celles-ci restent profitables à l'enfant.

4.5 PRISE EN COMPTE/IMPLICATION DE LA FRATERIE DE LA FAMILLE ELARGIE

En principe, lorsque des parents ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de leurs enfants et qu'un placement est décidé, l'entier de la fratrie doit être protégée.

Soit les enfants sont placés au même endroit, à la Maise et la relation entre les membres de la fratrie s'inscrit dans un programme adapté à l'interne, ou alors la fratrie est séparée et il y a lieu d'organiser des visites régulières entre frères-sœurs. Il peut arriver que les enfants soient trop imprégnés des maltraitances vécues et les rejouent entre eux. Dans ces cas, il est nécessaire d'organiser un cadre relationnel sécurisé.

Concernant la famille élargie, les possibilités de visites et la modalité d'accompagnement se réalisera au cas par cas selon le cadre déterminé par l'autorité de protection. L'accompagnant-e parental-e peut se charger de cet accompagnement sur les mêmes modalités que pour les parents.

5 PERSONNEL

5.1 LISTE DES FONCTIONS PRESENTES AU SEIN DE L'INSTITUTION

Conseil de direction

Le Conseil de direction est constitué des directions de secteur et du directeur (voir organigramme). Il est complété pour consultation de la responsable RH et du responsable financier.

Il se réunit une fois par semaine.

Le Conseil de direction traite des sujets qui concernent les secteurs, les RH et les finances qui nécessitent une analyse stratégique. Il a la responsabilité de traiter de sujets transversaux opérationnels et de la cohérence entre les différentes prestations de la Fondation. Il octroie le financement des formations continues.

Direction

Le directeur assure le bon fonctionnement de l'institution dans son ensemble, notamment en articulant les différents secteurs et en validant les orientations générales. Il est le garant de la cohérence des actions menées avec les valeurs et la mission institutionnelle. Il est responsable, par délégation du Conseil de Fondation, de l'engagement et des éventuels licenciements du personnel.

La répartition du temps de travail entre les structures est variable selon les enjeux du moment et ceux à plus long terme.

Direction de secteur

Les directions de secteur gèrent l'ensemble des activités des unités liées. Ils ont la responsabilité du bon fonctionnement de celles-ci et de s'assurer que les droits des enfants y sont respectés.

Responsable d'unité

Le responsable d'unité est l'interface entre la direction et l'équipe d'accompagnement des enfants. Il coordonne les activités de la maison, organise la planification éducative, soutient l'équipe dans l'accompagnement des enfants et représente la maison dans les réseaux et à l'extérieur. Il a aussi une partie de son temps dédiée à l'accompagnement direct des enfants.

Equipe éducative

L'équipe éducative est constituée au minimum de 75% de personnes formées dans des cursus reconnus, ou en formation, engagées en principe à un taux minimum de 50% de temps de travail. Chaque membre de l'équipe éducative se réfère au même descriptif de fonction.

S'ajoutent à l'équipe éducative, des stagiaires, qui viennent pour un stage probatoire ou effectuer leur stage obligatoire de formation.

Un civiliste vient renforcer l'équipe éducative.

Les éducateurs gèrent le suivi quotidien, scolaire, médical, des activités de sport et de loisir, des relations sociales, ainsi que la collaboration avec les parents, et le personnel des services sociaux (ASPM) des enfants. Le personnel éducatif s'occupe de la bonne tenue de la Maise et des soins aux animaux en collaboration étroite avec l'équipe d'intendance.

L'accompagnement des enfants est organisé par références. Chaque enfant a deux référents. Le référent est la personne de confiance attribuée à l'enfant à son arrivée à la Maison au sens de l'ordonnance sur le placement d'enfants. L'enfant pourra plus tard exprimer ses préférences et, par la suite, la personne de confiance n'est pas forcément le référent.

Du fait de ses contacts réguliers avec les membres du réseau (école, thérapeute, etc.), le référent représente l'enfant dans les réseaux. Les deux référents se partagent librement les différentes tâches liées à la fonction.

Personnel technique

Le personnel technique (cuisine-jardin-maintenance) participe à la vie quotidienne de la Maise dans un rôle complémentaire au personnel éducatif. En effet, ces personnes ont une fonction et une responsabilité particulière et sont en relation avec les enfants dans leur domaine spécifique d'activité. Impliqués sans connaître tous les détails de la vie de chaque enfant, ils permettent un autre type de relation et de possibilités de lien. Le personnel technique en contact avec les enfants est néanmoins informé des besoins particuliers de ceux-ci. Ils connaissent et respectent également le concept, la charte, les valeurs et la mission de l'institution.

5.2 PRINCIPES REGISSANT LA PLANIFICATION DES HORAIRES

Planification éducative

La planification est annualisée, ce qui permet l'anticipation de la présence éducative. Le système Tipee de l'entreprise Gammadia a été choisi pour la figuration et les calculs de l'horaire.

Les demandes des collaborateurs sont prises en considération si elles sont compatibles avec les besoins de la Maise.

Le personnel d'accompagnement couvre l'ensemble des horaires, de jour, de nuit et de weekends. Il s'agit d'offrir aux enfants la meilleure continuité relationnelle possible et de minimiser le nombre d'adultes à s'occuper d'eux. Le parcours traumatique des enfants induit parfois des difficultés de sommeil qui nécessitent un accompagnement pointu et sécurisant.

Cinq pour cent de la masse horaire est consacré au travail avec le réseau, à la gestion de son secteur, des tâches administratives, des remplacements ou à des accompagnements individuels. Ces heures sont gérées par chacun, et contrôlées en fin de mois par le RU.

Absence maladie

En cas d'absence d'un collaborateur, la direction est informée et prend les mesures nécessaires pour garantir le taux d'encadrement légal. Les remplaçants habituels sont sollicités via un groupe Whatsapp les regroupant. En cas de non réponse, du personnel est engagé via une entreprise de placement intérimaire.

Jusqu'à trois jours, les heures de remplacement sont prises sur le cinq pour cent des heures autogérées. Au-delà de trois jours d'arrêt, la personne doit fournir un certificat médical. La direction évalue la nécessité d'engager du personnel supplémentaire pour le remplacement et utilise la marge autorisée dans les ratios d'encadrement.

Piquets

Un système de piquet sur les weekends et jours de vacances est organisé pour assurer un remplacement dans l'urgence, un soutien ou un renfort à l'équipe (visite médiatisée, crise d'un enfant ou d'un parent...). Il prend effet le matin à 8h et prend fin le soir à 20h. Le jour de piquet est rétribué comme une heure de travail.

Permanence de direction

Un membre du conseil de direction est de permanence chaque jour de weekend et de vacances scolaires.

La personne de permanence est joignable via le numéro prévu à cet effet. Les permanences de direction sont inscrites sur l'outil de planification Tipee.

Répartition de l'équipe éducative

Trois éducateurs-trices interviennent deux fois dans la semaine afin d'amener plus de stabilité dans l'organisation de la semaine, et de faciliter la communication. Les autres éducateurs sont présents une soirée ou une après-midi dans la semaine.

5.3 PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE INTERNE

Formation continue

La population et le cadre de référence exigent du personnel un haut niveau de formation.

La formation continue individuelle est activement soutenue par l'institution, de même que la formation d'équipe.

Une formation sur la maltraitance et les abus sexuels est obligatoire pour le personnel éducatif. Cette formation a pour objectif d'apporter un point de vue dynamique sur les enfants qui ont subi ce genre de traumatismes, et sur la façon de les accompagner spécifiquement au quotidien. Elle permet aussi une analyse plus fine des comportements des enfants, et permettre ainsi de différencier des comportements normaux de comportements symptomatiques.

L'équipe éducative se forme aussi dans la gestion physique des enfants en crise.

Une formation interne sur les principes fondamentaux et la posture éducative, ainsi que sur les processus RH et financiers est donnée à toute nouvelle personne travaillant à St-Martin.

Supervision

L'équipe éducative bénéficie d'une supervision externe mensuelle de deux heures. Il s'agit de permettre aux membres de l'équipe d'analyser des situations particulièrement complexes ou de travailler sur la dynamique d'équipe trois fois par an.

5.4 REUNIONS DE TRAVAIL INTERNES

Organisation de l'équipe éducative et réunions

La garantie d'un accompagnement de qualité des enfants et des familles l'est notamment par un travail d'équipe cohérent, stable et plaisant. Les personnes concernées construisent en commun les projets

éducatifs en passant par des moments d'échange tant du vécu individuel au sein de l'action professionnelle que par l'élaboration commune des hypothèses de compréhension.

La coordination des différents intervenants se fait au travers des réunions hebdomadaires et des outils de communication.

Au début de chaque réunion, un tour de table est effectué, où chacun est invité à exprimer son état émotionnel. Cette pratique a pour but de favoriser la confiance entre les membres de l'équipe pour permettre à chacun d'être ensuite plus efficient, lors des échanges professionnels.

Ensuite, le binôme de référent fait un point sur l'accompagnement de leur référent et synthétisent les points à partager avec l'équipe.

Un point d'accompagnement est effectué à chaque réunion pour la moitié des enfants, menés par les référents, de sorte que toutes les situations soient abordées toutes les deux semaines. L'accompagnant parental vient enrichir la réflexion en amenant son point de vue sur la situation parentale. Le RU anime la réunion, une prise de PV décisionnel se fait à tour de rôle par les membres de l'équipe. Ce PV reprend la situation, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour l'accompagnement de chaque enfant.

Une partie de la réunion est réservée aux aspects organisationnels et conceptuels.

Quotidiennement, les membres de l'équipe éducative se coordonnent pour l'organisation de la journée, font un débriefing le soir, et en cas de besoin durant la journée.

Le trio d'accompagnement

Le suivi des enfants s'organise aussi sous la forme d'un trio composé du référent enfant, de l'accompagnant-e parental-e et du responsable d'unité.

Tout d'abord, **le référent enfant** se concentre sur le bien-être et le développement de l'enfant dans son contexte de placement. Son rôle est de veiller à ce que les besoins de l'enfant soient identifiés et adressés de manière adéquate. Il établit un lien de confiance avec l'enfant et s'efforce de créer un environnement sécurisé et propice à son développement.

En parallèle, **l'accompagnant-e parental-e** intervient auprès du parent ou des parents de l'enfant placé. Son objectif principal est d'offrir un soutien et un accompagnement personnalisé aux parents, les aidant à reconnaître leurs limites dans leur fonction parentale, de surmonter leurs propres difficultés personnelles et de renforcer leurs compétences parentales dans l'optique de faire équipe avec les professionnels au service du développement de l'enfant.

Enfin, **le responsable d'unité** assure la coordination globale du suivi de l'enfant placé et de la place de chacun dans l'accompagnement. Il veille à ce que toutes les interventions soient alignées avec les objectifs de protection de l'enfance et coordonne les efforts des différents acteurs impliqués dans le suivi de l'enfant, considérant également les acteurs-trices du réseau (école, thérapeutes, etc.).

Lorsque la situation devient complexe, le trio d'intervention se réunit pour prendre des mesures appropriées ; par exemple, lorsque l'état d'un parent se détériore - ce que l'enfant perçoit rapidement - l'accompagnant-e parental-e, de par son contact régulier avec le parent, est prompt à détecter ce changement. Il/elle peut alors porter rapidement cette information aux deux autres partenaires du trio, ce qui permet d'anticiper les conséquences et d'intervenir pour réajuster le cadre de protection en fonction.

De plus, le trio se réunit avant chaque rencontre de réseau pour aligner leurs observations et garantir une approche cohérente, notamment concernant le cadre imposé par la justice (rendez-vous, visites, etc.).

6 RELATIONS AUX SERVICES UTILISATEURS

6.1 CULTURE DE COLLABORATION

Partenariat et travail en réseau

La multitude d'adultes qui s'occupent des enfants placés (enseignants, éducateurs, thérapeutes, ASPM, etc.) implique un grand travail de coordination et d'ajustement.

Le fonctionnement du réseau se trouve régulièrement en résonnance avec le fonctionnement familial. Les parents des enfants placés ont du mal à exercer leur fonction parentale et/ou leur coparentalité. Cette difficulté peut contaminer le réseau à des degrés divers, par des phénomènes de clivage, de déni, de violence, etc. Un des principaux enjeux du réseau est alors de parvenir à coordonner les accompagnements des différents partenaires, en reconnaissant et valorisant la spécificité de chacun. En y parvenant, les intervenants deviennent cohérents, complémentaires et sécurisants, ce qui est capital pour le développement de l'enfant.

De plus, les référents et les collaborateurs se coordonnent avec le RU pour toute communication avec le réseau, en soumettant par exemple au RU les projets emails traitant du projet de l'enfant et de ses options.

Les services de déplacement

Pour chaque service de placement, le travailleur social, désigné « ASPM », a la responsabilité de la conduite du projet de l'enfant. Il est l'interlocuteur central en ce qui concerne le placement et son cadre. Il est aussi le pilote du réseau.

Les séances de réseau ont lieu trimestriellement dans les locaux du service de placement, afin de faire le point sur le développement de l'enfant et sur son projet.

Le référent de l'enfant, l'accompagnant parental et, en principe, un représentant hiérarchique de la Maise sont présents. Lors de ces séances un bilan intermédiaire est dressé par le référent. Il relaye aussi au réseau le projet de l'enfant, ses envies et ses demandes. L'accompagnant parental fait également son rapport sur l'accompagnement familial. A la suite de chaque réseau, un procès-verbal est rédigé par le référent. Au retour du réseau, le référent informe l'enfant et l'équipe des discussions qui le concerne. Le bilan intermédiaire est envoyé ensuite à L'ASPM par le R.U. pour archivage dans le dossier de l'enfant,

L'UPAS peut être sollicitée selon les situations, notamment en cas de difficulté de fonctionnement du réseau ou dans l'exécution des missions confiées.

7 ANNEXES

I. DIRECTIVES ET PROTOCOLES

- Protocole en cas de maltraitance – signalement événement grave
- Protocole d'intervention physique
- Protocole traitement de la parole de l'enfant
- Procédure de fonctionnement de la cellule de crise
- Protocole gestion de l'intervention physique
- Protocole de la permanence de direction
- Gestion des transports
- Gestion des soins
- Gestion multimédias
- Protection et procédures incendie
- Protocole du soin aux animaux

II. RÈGLEMENTS

- Organigramme de la Fondation
- Règlement interne de la Fondation
- Les fondamentaux

III. DESCRIPTIFS DE FONCTION DES DIFFÉRENTES FONCTIONS INTERVENANT AU SEIN DE L'INSTITUTION

- Descriptif de fonction du directeur
- Descriptif de fonction du responsable d'unité
- Descriptif de fonction des stagiaires
- Descriptif de fonction des civilistes
- Descriptif de fonction de l'accompagnant parental
- Descriptif de fonction des différentes fonctions techniques
- Descriptif de fonction du responsable financier
- Descriptif de fonction du responsable RH
- Cahier des charges des secteurs

IV. FORMULAIRES ET CANEVAS

- Dossier d'information transmis aux parents à l'admission
- Autorisations pour les droits à l'image, gestion médicale et responsabilités durant les activités
- Référentiel de danger-indicateurs de changement
- Evaluation de la fonction parentale
- Canevas de bilan

V. CHARTE

- Charte de St-Martin

VII. AUTRES DOCUMENTS

- Statuts de la Fondation
- Politique et convention de formation
- CCTSocial
- Evaluation Q4C